



Bulletin Officiel

N° 5368 Mardi 30 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

ASSURANCES BIAT – AGO - 25

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGO - 26

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGE - 26

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – AGO - 27

POULINA GROUP HOLDING – PGH – AGO - 28

TUNISIE LEASING – AGO - 29

PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV 30

FCP AL HIKMA 30

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE LAND'OR 31

PROJET DE RESOLUTIONS

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGO - 32-33

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGE - 34

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – AGO - 35-36

TUNISIE LEASING – AGO - 37-39

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV – AGO - 40

GENERALE OBLIG SICAV – AGE - 41

AMEN TRESOR SICAV – AGO - 42-43

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV – AGO - 44

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A 45-49

ASSURANCES MAGHREBIA 50-55

ONE TECH HOLDING – OTH - 56-60

GAT ASSURANCES 61-63

ASTREE 64-66

COURBE DES TAUX 67

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 68-69

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ASSURANCES BIAT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- CARTE ASSURANCES

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

2017 - AS - 4851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2016 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4867

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4868

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 1er juin 2017 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
8. Démission d'un administrateur ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Nomination et/ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;
11. Fixation du montant des jetons de présence ;
12. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi le 1^{er} juin 2017 à 10 h 00 à son siège sis à l'avenue Hédi Karray au centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016.
5. Démission et ratification de la cooptation d'administrateurs.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence.
8. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.
9. Fixation des rémunérations des membres du Comité des Risques.
10. Emission d'emprunts obligataires.
11. Emission d'emprunts subordonnés.
12. Franchissement de seuil.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 29 mai 2017, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

4,010 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2017** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4872

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL HIKMA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières Islamique
Agrément du CMF n°62-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP AL HIKMA**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 :

Un dividende de 1,972 dinar par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **mercredi 31 mai 2017.**

2017 - AS - 4873

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE LAND'OR

Siège social : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La Société LAND'OR porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 07 juillet 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 146.875 dinars pour le porter de 4.700.000 dinars à 4.846.875 dinars.

Cette augmentation de capital sera réalisée par incorporation de réserves (à prélever sur la prime d'émission) et par l'émission de 146.875 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour trente-deux (32) actions anciennes.

Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 146.875 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 4.700.000 actions composant le capital social actuel, à raison de une (01) action nouvelle gratuite pour trente-deux (32) actions anciennes.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 146.875 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014***.

Cotation en Bourse

- > Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **08 juin 2017**.
- > Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **08 juin 2017, sur une autre ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2015***.
- > Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **08 juin 2017**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing à compter du **08 juin 2017**.

- Il est à préciser que l'exercice 2014, étant déficitaire, n'a pas fait l'objet de distribution de dividende. L'AGO du 30/05/2016 statuant sur l'exercice 2015, a décidé la distribution d'un dividende de 0,100 dinars par action.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS AGO**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	1 537 057,418
Résultats reportés antérieurs	6 227 686,353
Sous total	7 764 743,771
Réserve légale 5%	-243 451,159
Réserve spéciale de réinvestissement	-700 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	5 925 090,783

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	5 264 960,000
TOTAL	6 161 161,829

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 150millimes par action correspondant à la somme globale de 922 500 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 922 500 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des résultats du vote par la commission de dépouillement, nomme M..... en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs (Minoritaires), pour la durée de trois ans expirant à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

M.....ainsi nommé(e) déclare accepter son mandat et qu'il (elle) n'est pas frappé (e) d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de son mandat.

Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivé du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2016, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2017-2018 et 2019:

- Monsieur Sofiène Sellami ;
- Madame Dorra Chaabouni ép Sellami ;
- Monsieur Mohamed Sellami ;
- Monsieur Malek Sellami.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Madame et Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la société, Mr Mahmoud Zahaf, l'assemblée générale ordinaire lui renouvelle son mandat pour trois ans portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Monsieur Mahmoud Zahaf, présent à l'Assemblée remercie l'assemblée pour la reconduction de son mandat et déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 10 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Un million Deux Cent Trente Mille Dinars (1 230 000 TND) pour le porter de Douze Millions Trois Cent Mille Dinars (12 300 000 TND) à Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND), et ce par la création de 615 000 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison **d'Une action nouvelle gratuite pour Dix actions anciennes.**

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Sept Cent Mille Dinars (700 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Cinq Cent Trente Mille Dinars (530 000 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 et 2016.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2017.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND) divisé en Six Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Actions (6 765 000) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016, qui s'élève à **75 797 930,566 TND** majoré du report à nouveau positif de **4 412,597 TND**, soit au total **75 802 343,163 TND** comme suit :

<input type="checkbox"/> Réserve légale (5%)	3 790 117,158 TND
<input type="checkbox"/> Fonds social	1 000 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Réserve ordinaire	30 900 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Réserve pour réinvestissement exonéré	19 370 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Dividendes	20 736 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	6 226,005 TND

- Suite -

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,600 TND par action ou certificat d'investissement, soit 12% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Kamel NEJI de ses fonctions d'Administrateur et ce, en vertu de l'article 46, 2ème alinéa de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 25 janvier 2017, portant cooptation de Madame Asmae HAJJAMI, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Kamel NEJI qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Ouided BOUCHAMAOU
- Monsieur Grégoire LEFEBVRE

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **150000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1^{ER} juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 7 750 000 Dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016	12 626 858
Report à nouveau sur les exercices 2014 et postérieurs	17 013 819
TOTAL	29 640 677
Réserve spéciale de réinvestissement	2 552 326
Bénéfice disponible	27 088 351
Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 250 000
Réintégration prime d'émission antérieure à 2013	7 750 000
Bénéfice distribuable	36 088 351
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	9 000 000
Dividendes provenant de la prime d'émission	7 750 000
Dividendes provenant de la reprise sur la réserve spéciale de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 250 000
Solde du report à nouveau	27 088 351

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Abdelaziz RASSAA et de la « STUSID BANK » du Conseil d'Administration de la société, et décide de ratifier la cooptation, en qualité de membres du Conseil d'Administration de :

-

-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2016, soit la somme de 484 089,334 dinars majorée du report à nouveau de l'exercice 2015, soit la somme de 39,164 dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi, le total des sommes distribuables pour l'exercice 2016 s'élève à 484 128,498 dinars, et sera réparti comme suit :

- 484 111,260 dinars en dividendes (soit **4,010** dinars par action)
- 17,238 dinars en report à nouveau

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

Le dividende sera mis en paiement à compter du **30 mai 2017**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de GENERALE OBLIG SICAV en la changeant d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement du type de GENERALE OBLIG SICAV d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de GENERALE OBLIG SICAV telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mai 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et prend acte des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 600 035 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,475 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera le **mercredi 31 mai 2017**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik CHERIF arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik CHERIF pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- Suite -

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
-COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI	2017
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2017
-AMEN INVEST représentée par Mme. Wissem MHIRI	2017
-Monsieur Adel GRAR	2017
-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA	2018
-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	2018
-Monsieur Taoufik CHERIF	2019

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

CINQUIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 à 500 dinars par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV dans son intégralité telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2017, la Société Assurances MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016, l'Assemblée Générale O approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2016, sur les conventions visées par les 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, comme suit :

- Suite -

+ Bénéfice 2016	6 745 175,482	DT
+ Report à nouveau antérieur	0,000	DT
Premier reliquat	6 745 175,482	DT
- Réserve légale	337 258,774	DT
Deuxième reliquat	6 407 916,708	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	2 550 000,000	DT
Troisième reliquat	3 857 916,708	DT
- Réserves pour fonds social	55 000,000	DT
Quatrième reliquat	3 802 916,708	DT
- Réserves facultatives (soumises à la RAS)	3 800 000,000	DT
Cinquième reliquat	2 916,708	DT
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	2 916,708	DT
Sixième reliquat	0,000	DT
+ Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	3 314 590,812	DT
Septième reliquat	3 314 590,812	DT
- Dividendes (en franchise de la RAS)	2 000 000,000	DT
Huitième reliquat	1 314 590,812	DT
- Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	1 314 590,812	DT
Neuvième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2016 à partir du 1er août 2017.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016 à deux mille cinq cents (2500) dinars b membre.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de la candidature de Mme Mariem MAAOUI épouse DARGOUTH au poste d'Administrateur de la société ASSU MAGHREBIA VIE et de l'accord du Comité Général des Assurances du 21 mars 2017 et conformément à l'article 13 des statuts de la Société, décide de la nommer en t nouvel Administrateur et ce pour une période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2017. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN AU 31/12/2016					
(chiffres arrondis en dinars)					
ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2016	Montant net au 31/12/2015
ACTIFS INCORPORELS	3.1				
Logiciels et autres actifs incorporels		219 565,039	205 375,478	14 189,561	13 656,374
		219 565,039	205 375,478	14 189,561	13 656,374
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	3.2				
Dépôts et cautionnements		950,000	0,000	950,000	950,000
Mobilier de bureau, Matériel Informatique&Matériel de transport		755 944,284	420 608,221	335 336,063	340 578,923
		756 894,284	420 608,221	336 286,063	341 528,923
PLACEMENTS	3.3				
Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675 000,000	5 625,000	669 375,000	0,000
Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	7 600 000,000	195 630,005	7 404 369,995	3 472 300,000
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées	3.3.3	3 317 835,467	214 532,710	3 103 302,757	2 908 292,757
Parts dans les entreprises avec liens de participation	3.3.4	114 867,200	12 369,200	102 298,000	98 112,000
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.5	29 545 085,882	1 651 810,967	27 893 274,915	22 918 251,096
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.6	179 421 187,918		179 421 187,918	161 021 335,918
Avances sur Polices Vie	3.3.7	432 176,582		432 176,582	381 854,179
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.8	737 856,223		737 856,223	219 712,840
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.9	10 083 441,396		10 083 441,396	8 533 442,996
		233 927 450,663	2 080 167,852	231 847 282,796	199 595 501,756
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	3.4				
Provisions mathématiques	3.4.1	235 239,763		235 239,763	265 226,283
Provision pour sinistres à payer	3.4.2	519 579,148		519 579,148	638 643,749
		754 818,911	0,000	754 818,911	903 870,032
CRÉANCES	3.5				
Créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5.1				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directe					
Primes à recevoir	3.5.2	4 643 465,634	363 159,260	3 780 306,374	4 055 452,787
Primes à annuler	3.5.3	-18 895,900		-18 895,900	-34 064,307
Autres créances diverses	3.5.4	336 821,677	336 821,677	0,000	5 602,120
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		2 024 845,444		2 024 845,444	3 181 223,731
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	260 023,373		260 023,373	366 068,124
Débiteurs divers	3.5.6	1 215 562,504		1 215 562,504	1 901 881,992
		8 661 822,732	1 399 890,937	7 261 931,795	9 977 166,447
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS	3.6				
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	3 584 697,299		3 584 697,299	3 561 117,016
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6.2	1 353 404,763		1 353 404,763	493 338,573
Charges reportées	3.6.3	108 000,000		108 000,000	151 200,000
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	5 847 017,863		5 847 017,863	6 164 634,181
Autres comptes de régularisation	3.6.5	307 627,769		307 627,769	615 697,638
		11 700 747,701		11 700 747,701	10 935 985,508
TOTAL DES ACTIFS		256 021 299,335	4 106 132,518	251 915 166,817	221 822 709,070

- Suite -

BILAN AU 31/12/2016

(chiffes arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	4.1		
Capital social		20 000 000,000	10 000 000,000
Réserve Légale		1 337 258,774	1 000 000,000
Réserves Facultatives		5 595 436,609	11 264 590,812
Autres Réserves		393 388,751	1 130 553,196
Autres capitaux propres		9 299 032,000	8 460 992,708
Résultats reportés		2 916,708	18 885,089
Total des capitaux propres après affectation		36 628 032,842	31 875 021,805
Passif	4.2		
Provisions pour autres risques et charges	4.2.1		
Autres provisions	4.2.1.1	99 342,360	99 342,360
		99 342,360	99 342,360
Provisions techniques brutes	4.2.2		
Provisions mathématiques	4.2.2.1	178 542 873,040	157 599 181,349
Provision pour frais de gestion	4.2.2.2	933 611 514	1 459 263,777
Provisions pour sinistres	4.2.2.3	13 619 446,205	13 363 158,335
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.4	2 119 102,793	1 724 538,807
Provisions pour égalisation	4.2.2.5	1 200 000,000	1 050 000,000
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.2.6	10 083 440,232	8 583 442,357
		206 498 473,784	183 779 584,625
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	658 616,557	762 206,942
Autres dettes	4.2.4		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	1 414 380,914	1 125 980,743
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	466 018,361	170 919,633
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.3	1 290 616,977	388 505,822
Créditeurs divers	4.2.4.4	4 020 719,262	2 728 349,479
		7 191 735,514	4 413 755,677
Autres passifs	4.2.5		
Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	838 965,760	892 797,661
		838 965,760	892 797,661
TOTAL DU PASSIF		215 287 133,975	189 947 687,265
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		251 915 166,817	221 822 709,070

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

DESIGNATION	Capital	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserve légale	Primes liées au capital	Résultats reportés	Réserves facultatives	Autres réserves	résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux propres
Solde au 31/12/16 avant affectation	20 000 000,000	6 749 032,000	1 000 000,000	-	-	3 795 436,609	338 388,751	6 745 175,482	38 628 032,842
Réserves légales			337 258,774					- 337 258,774	
Résultats reportés					2 916,708			- 2 916,708	
Dividendes distribués						- 2 000 000,000		-	- 2 000 000,000
Réserves facultatives						3 800 000,000		- 3 800 000,000	
Réserves spéciales de réinvestissement		2 550 000,000						- 2 550 000,000	
Réserves pour Fonds Social							55 000,000	- 55 000,000	
Solde au 31/12/16 après affectation	20 000 000,000	9 299 032,000	1 337 258,774	-	2 916,708	5 595 436,609	393 388,751	-	36 628 032,842

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Assurances MAGHREBIA

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis Belvédère

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2017, la Société Assurances MAGHREBIA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2016, sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL » et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

«L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, comme suit :

Bénéfice 2016	8 250 721,017 DT
+ Report à nouveau antérieur	0,000 DT

- Suite -

Premier reliquat	8 250 721,017 DT
- Réserve légale	412 536,051 DT
Deuxième reliquat	7 838 184,966 DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	5 379 752,235 DT
Troisième reliquat	2 458 432,731 DT
- Réserve pour Fonds social	220 000,000 DT
Quatrième reliquat	2 238 432,731 DT
+ Réserves facultatives (soumises à la RAS)	1 499 999,884 DT
Cinquième reliquat	3 738 432,615 DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés (en franchise de la RAS)	770 000,000 DT
Sixième reliquat	4 508 432,615 DT
- Dividendes (en franchise de la RAS à hauteur de 17,11%)	4 500 000,000 DT
- Septième reliquat	8 432,615 DT
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	8 432,615 DT
Huitième reliquat	0,000 DT

Les dividendes sont fixés à 4 500 000 DT soit 1 DT par action à prélever sur les réserves distribuables antérieures au 31/12/2013 à raison de 770 000,000DT et sur les réserves facultatives postérieures au 31/12/2013 ainsi que sur le résultat 2016 à hauteur de 3 738 432,615 DT.

La partie des dividendes revenant aux personnes physiques et aux actionnaires non résidents provenant des réserves de 2013 et antérieurs ne doit pas faire l'objet de retenue à la source et ce en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 31/12/2013, portant loi de finances pour la gestion 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2016 à partir du 1er août 2017.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 à sept mille cinq cents (7500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016 à six mille (6000) dinars bruts par membre.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 16 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration désignés ci-après :

- M. NABIL ESSASSI
- LE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A : (2 POSTES)
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A
- Mme SONIA TRABELSI épouse GOULET

Et après avoir pris acte de la candidature de Mme Mariem MAAOUI épouse DARGOUTH au poste d'Administrateur de la société ASSURANCES MAGHREBIA et de l'accord du Comité Général des Assurances du 21 mars 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Mariem MAAOUI épouse DARGOUTH en tant que membre du Conseil d'administration et nouvel Administrateur de la société.

Leur mandat est fixé pour la durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes, la SOCIETE GS AUDIT & ADVISORY – HLB, représentée par M. Sami MENJOUR et conformément aux dispositions de

- Suite -

l'article 26 des statuts de la société ASSURANCES MAGHREBIA, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2017, 2018 et 2019. »
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels	3.1				
AC11 Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		869 475,588	786 758,756	82 716,832	99 615,479
		869 475,588	786 758,756	82 716,832	99 615,479
Actifs corporels	3.2				
AC22 Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		6 560 712,991	5 218 391,225	1 342 321,766	1 214 230,744
		6 560 712,991	5 218 391,225	1 342 321,766	1 214 230,744
Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	7 297 029,017	1 926 972,836	5 370 056,181	8 754 955,631
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	17 577 252,049	6 882 130,710	10 695 121,339	7 925 845,569
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	10 301 864,872	111 448,584	10 190 416,288	7 690 416,288
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	36 359 763,243	3 536 568,563	32 823 194,680	32 169 501,362
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	124 640 493,568		124 640 493,568	125 111 350,068
AC335 Dépôts et cautionnements		1 740,000		1 740,000	1 740,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		781 205,191		781 205,191	802 593,059
		196 959 347,940	12 457 120,693	184 502 227,247	182 456 401,977
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	12 291 269,500		12 291 269,500	12 581 246,905
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	23 644 194,464		23 644 194,464	20 053 346,859
		35 935 463,964		35 935 463,964	32 634 593,764
Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	11 601 504,257		11 601 504,257	9 054 832,723

- Suite -

AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
AC612	Primes à recevoir	3.5.2	19 955 854,339	9 612 382,710	10 343 471,629	12 595 033,231
AC612	Primes à annuler	3.5.3	(454 731,864)		(454 731,864)	(1 852 998,000)
AC612	Autres Créances diverses	3.5.4	8 267 951,237	5 075 644,036	3 192 307,201	5 425 036,480
AC612	Comptes courants co-assureurs		172 154,297		172 154,297	150 357,600
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance					
AC62	Comptes courants des cédantes		1 717 355,286		1 717 355,286	931 373,764
AC62	Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043,092	413 043,092	0,000	0,000
AC63	Autres créances					
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	76 680,622		76 680,622	2 701,750
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	5 182 498,423		5 182 498,423	6 135 110,064
			46 932 309,689	15 101 069,838	31 831 239,851	32 441 447,612
Autres éléments d'actif		3.6				
AC71	Valeurs à l'encaissement	3.6.1	12 726 108,781		12 726 108,781	10 286 291,781
AC71	Avoir en banque, CCP et caisse	3.6.2	10 096 739,767		10 096 739,767	222 950,949
AC72	Charges reportées					
AC721	Frais d'acquisition reportés	3.6.3	4 590 824,736		4 590 824,736	3 647 159,480
AC73	Comptes de régularisation Actif					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	4 530 209,482		4 530 209,482	3 704 099,772
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.5	444 176,862		444 176,862	202 832,713
			32 388 059,628		32 388 059,628	18 063 334,695
Total de l'actif			319 645 369,800	33 563 340,512	286 082 029,288	266 909 624,271

BILAN (exprimé en dinars)

Capitaux Propres et Passifs		Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		4.1		
Capital social			45 000 000,000	30 000 000,000
Réserve Légale			925 903,785	3 000 000,000
Réserves Facultatives			0,000	10 000 304,884
Autres Réserves			1 541 457,308	1 276 942,218
Autres capitaux propres			15 748 375,017	13 957 122,782

- Suite -

CP5	Résultats reportés		8 432,615	1 194 562,734
Total des capitaux propres après affectation			63 224 168,725	59 428 932,618
Passif		4.2		
PA2	Provisions pour autres risques et charges		755 345,680	350 000,000
PA23	Autres provisions		755 345,680	350 000,000
PA3	Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310	Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	35 058 471,672	33 143 365,805
PA331	Provisions pour sinistres	4.2.1.2	128 239 635,685	119 240 520,460
PA331	Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	(6 653 947,577)	(7 141 478,597)
PA361	Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	2 740 889,450	1 363 651,586
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.5	2 305 112,470	2 600 793,332
PA361	Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0,000	0,000
PA361	Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 300 000,000	4 300 000,000
			165 990 161,700	153 506 852,586
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	21 965 696,567	18 716 356,961
PA6	Autres dettes	4.2.3		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	772 321,996	342 355,850
PA61	Comptes courants de co-assureurs	4.2.3.2	1 456 158,204	885 321,276
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	17 108 609,912	23 275 514,063
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	644 923,717	534 691,606
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	4 737 209,198	2 088 383,446
PA634	Créditeurs divers	4.2.3.6	8 514 922,789	6 711 738,446
			33 234 145,816	33 838 004,687
PA7	Autres passifs	4.2.4		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	912 510,800	1 069 477,419
			912 510,800	1 069 477,419
TOTAL DU PASSIF			222 857 860,563	207 480 691,653
Total des capitaux propres et du passif			286 082 029,288	266 909 624,271

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	45 000 000	513 368	746 691	10 391 932	1 500 000	1 321 457	0	8 250 721	67 724 169
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/05/2017		412 536		5 379 752	0	220 000	2 238 433	-8 250 721	0
Dividendes à distribuer				-770 000	-1 500 000		-2 230 000		-4 500 000
Soldes au 31/12/2016 Après affectation	45 000 000	925 904	746 691	15 001 684	0	1 541 457	8 433	0	63 224 169

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2017, la Société ONE TECH HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 88,443.% du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	16 831 569,974
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	29 874 384,447
Sous total	46 961 068,971

- Suite -

Réserve légale 5%	2 348 053,449
Fonds social	120 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	44 237 900,972

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013. L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	107 173 652,077
Total	107 428 766,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2016, un dividende de 260 millimes par action correspondant à la somme globale de 13 936 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du 20 Juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 18 Mai 2016 l'Assemblée Générale ordinaire décide d'attribuer au membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2016**

(Selon PV de l'AGO du 18 Mai 2017 ayant approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2016)

ACTIFS	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	46 721	44 923	Capital social	53 600 000	53 600 000
Moins : amortissement	<u>-44 164</u>	<u>-32 230</u>	Réserves légales	5 357 784	3 009 731
<i>S/Total</i>	2 557	12 693	Fonds social	120 000	0
Immobilisations corporelles	8 108 245	1 222 857	Prime d'émission	93 237 653	107 173 097
Moins : amortissement	<u>-619 888</u>	<u>-357 087</u>	Résultats reportés	44 493 014	30 129 498
<i>S/Total</i>	7 488 357	865 770	Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	196 808 451	193 912 326
Immobilisations financières	195 167 925	194 892 153			
Moins : Provisions	<u>-412 308</u>	<u>-200 000</u>	PASSIFS		
<i>S/Total</i>	194 755 617	194 692 153	Passifs non courants		
Total des actifs immobilisés	202 246 531	195 570 616	Emprunts	631 109	1 953 695
			Provision pour risques et charges	275 000	275 000
Autres actifs non courants	0	0	Total des passifs non courants	906 109	2 228 695
Total des actifs non courants	202 246 531	195 570 616			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS COURANTS		
Stocks	0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	2 683 912	327 405
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Autres passifs courants	632 263	616 387
<i>S/Total</i>	0	0	Autres passifs financiers	15 247 580	14 777 156
Clients et comptes rattachés	1 649 307	1 091 180	Concours bancaires	0	0
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Total des passifs courants	18 563 755	15 720 948
<i>S/Total</i>	1 649 307	1 091 180	Total des passifs	19 469 864	17 949 643
Autres actifs courants	2 582 585	3 459 937			
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Total des capitaux propres et passifs	216 278 315	211 861 969
<i>S/Total</i>	2 582 585	3 459 937			
Placements et autres actifs financiers	9 745 817	11 442 151			
Liquidités et équivalents de liquidités	54 075	298 085			
Total des actifs courants	14 031 784	16 291 353			
Total des actifs	216 278 315	211 861 969			

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

Tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Fonds social	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2016	53 600 000	107 173 653	3 009 731	0	30 129 498	16 831 569	210 744 451
Affectation du résultat bénéficiaire 2016 (AGO du 18 Mai 2017)			2 348 053	120 000	14 363 516	-16 831 569	0
<i>Dividendes</i>		-13 936 000					-13 936 000
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2016 après affectation Résultat	53 600 000	93 237 653	5 357 784	120 000	44 493 014	0	196 808 451

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2017, la société GAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2016, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION**Quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2016 (mise à jour) :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de compenser le montant du report à nouveau qui s'élève à (3 251 372,897) dinars et le montant des modifications comptables affectant le résultat qui s'élève à (3 183 642,171) dinars à hauteur de 5 263 157,894 dinars avec la prime d'émission telle qu'apparaissant au bilan 2015, réduisant cette prime d'émission à 7 536 842,106 dinars, le montant des modifications comptables affectant le résultat à zéro dinars et le report à nouveau à (1 171 857,174) dinars. L'Assemblée Générale Ordinaire décide ensuite d'affecter le résultat de l'exercice 2015 qui s'élève à 9 301 192,601 dinars de la manière suivante (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2015	9 301 192,601
Résultats reportés 2014 (déficit)	(1 171 857,174)
Reliquat	8 129 335,427
Réserve spéciale pour réinvestissement	5 000 000,000
Réserve légale	406 466,771
Reliquat	2 722 868,656
Dividendes mis en distribution	2 250 000,000
Solde du report à nouveau 2015	472 868,656

Le reste sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 10 247 441,821 dinars. Elle décide de répartir ce bénéfice comme suit (en dinars) :

- Suite -

Bénéfice net de l'exercice 2016	10 247 441,821
Résultats reportés 2015	472 868,656
Reliquat	10 720 310,477
Réserve spéciale pour réinvestissement	7 363 000,000
Réserve légale	536 015,524
Reliquat	2 821 294,953
Fonds social	200 000,000
Bénéfice à distribuer	2 475 000,000
Résultats reportés 2016	146 294,953

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 0,550 dinars par action et ce à partir du 03/07/2017 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2017 la somme totale de 48.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2017 la somme totale de 24.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes « ECC-MAZARS » et « AMC-ERNST&YOUNG » pour une période de trois années (2017-2018-2019) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2016	2015
Actifs incorporels	7 153 359	-5 757 170	1 396 189	1 282 130
Actifs corporels d'exploitation	15 509 855	-9 964 198	5 545 657	5 990 543
Placements	253 475 424	-17 676 551	235 798 873	221 231 881
Part des réassureurs dans les provisions techniques	44 594 555	0	44 594 555	54 230 219
Créances	74 140 801	-23 410 771	50 730 030	65 581 018
Autres éléments d'actif	16 098 497	-1 487 391	14 611 106	13 483 370
TOTAL ACTIF	410 972 491	-58 296 081	352 676 410	361 799 161

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2016	2015
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	28 402 857	20 310 762
Résultat reporté	146 295	472 869
Total capitaux propres après affectation	73 549 152	65 783 631
Passif		
Autres Passif financiers	0	663
Provisions pour risques et charges	8 799 676	4 798 258
Provisions techniques brutes	207 644 231	221 088 210
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	42 757 607	51 348 457
Autres dettes	16 273 423	15 339 653
Autres passifs	3 652 321	3 440 289
Total passif	279 127 258	296 015 530
Total des capitaux propres et du passifs	352 676 410	361 799 161

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Réserve pour Fond sociale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Réserve spéciale pour réinvestissement Exonérés	Total
Soldes au 31/12/2015														
Après nouvelle affectation	45 000 000	1 670 387	7 536 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	334 111	146 295	0	0	12 363 000	73 549 152
Résultats de l'exercice 2016											10 247 442			10 247 442
Réserve pour fond social									-6 920					-6 920
Soldes au 31/12/2016														
Avant affectation	45 000 000	1 670 387	7 536 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	327 191	146 295	10 247 442	0	12 363 000	83 789 674
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 26/04/2017		536 016							200 000	-326 574	-7 772 442		7 363 000	0
Dividendes distribués											-2 475 000			-2 475 000
Soldes au 31/12/2016														
Après affectation	45 000 000	2 206 402	7 536 842	1 371 533	5 089 300	0	0	37 685	527 191	-180 278	0	0	19 726 000	81 314 674

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES****- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2017, la Compagnie d'Assurance et de Réassurances -ASTREE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

1 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2016, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de 13.787.215,531 D ainsi que le report à nouveau de 14.037.420,417 D. comme suit :

Réserves pour réinvestissements exonérés : 6 027 500,000 D

Réserves facultatives (Constituées après 2013): 10 000 000,000 D

Report à nouveau : 11 797 135,948 D

Total : 27 824 635,948 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 8.800.000,000 D de dividendes, soit 2,2 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013. Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01 Juin 2017.

- Suite -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2017, à cent mille dinars (100.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 - L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Habib Ben SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) en tant qu'administrateur. Le mandat de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le changement du représentant du commissaire aux comptes « Mazars » Monsieur Mohamed Hédi KAMMOUN en remplacement de Monsieur Adel Mohsen CHAABANE, et ce pour la période restante du mandat de « Mazars », qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9- L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Actif du bilan	Au 31/12/2016			Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
	Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actifs incorporels	901 063	<707 341>	193 722	Capital Social	20 000 000	20 000 000
				Réserve et prime liée au capital	24 031 873	22 831 873
Actifs corporels d'exploitation	6 124 326	<4 839 517>	1 284 809	Autres capitaux propres	45 757 815	39 730 315
				Report à nouveau	11 797 136	14 037 420
Placements	336 887 839	<19 283 782>	317 604 057	Total des capitaux propres après affectation	101 586 824	96 599 608
				Provisions pour risques et charges	7 132 109	7 433 798
Part de réassureurs dans les provisions techniques	34 075 068		34 075 068	Provisions techniques brutes	240 195 900	218 796 248
				Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	23 736 588	33 154 448
Créances	66 685 400	<14 690 193>	51 995 207	Autres dettes	41 141 432	27 575 996
Autres éléments d'Actif	18 349 562		18 349 562	Dividendes à payer	8 800 000	8 000 000
				Autres passifs	909 572	948 075
Total de l'Actif :	463 023 258	<39 520 833>	423 502 425	Total des capitaux propres et du passif :	423 502 425	392 508 173

III-L'état d'évolution des capitaux propres (En dinars)

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation	20 000 000	2 000 000	20 831 873	39 730 315	14 037 420	13 787 216	110 386 824
Affectation AGO du 23 Mai 2017			10 000 000	6 027 500	<2 240 284>	<13 787 216>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2016			<8 800 000>				<8 800 000>
Solde au 31/12/2016 après affectation	20 000 000	2 000 000	22 031 873	45 757 815	11 797 136		101 586 824

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,518%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,542%	1 002,325
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,697%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,745%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,793%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,841%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,352
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,889%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,937%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,216%	1 003,333
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,289%	924,106
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,401%	1 001,399
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,816%	991,970
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,117%	981,280
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,229%	984,457
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,604
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,139
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,936%	942,981
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,242
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,628
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,784
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,417
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,376
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,226
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,372
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,767
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,836
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,882

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,207	167,225		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,934	112,947		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,743	96,754		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,892	14,893		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,741	108,752		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,527	1,529		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,271	107,345		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,727	40,732		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,162	55,166		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,168	115,275		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,837	109,957		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,863	133,033		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,914	500,293		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,611	117,579		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,128	127,059		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,408	137,271		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,678	119,577		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,932	100,087		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,129	147,874		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,804	92,859		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,322	97,572		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,820	144,000		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,734	127,967		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,515	96,264		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,223	98,994		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,868	19,919		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,314	2 226,663		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,797	112,578		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,860	147,838		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,001	156,419		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,845	15,898		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 309,213	5 312,939		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 196,787	5 189,553		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,493	2,487		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,193	2,190		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,801	110,852		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,123		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,901	105,913
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,122	101,130
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,372	107,385
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,070	100,081
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,576	101,588
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,900	108,909
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,115	102,127
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,853	99,862
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,139	102,147
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	104,108	100,110
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,906	101,917
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,287	101,298
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,312	104,324
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,849	102,860
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	105,178	101,930
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,467	100,477
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	105,849	102,214
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,265	100,277
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,600	101,612
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	107,009	103,330
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,344	100,355
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	105,042	105,056
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,260	103,270
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,415	100,424

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,370	10,371
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	105,033	105,044
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,581	101,593
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,130	107,684
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,187	10,189
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,237	56,151
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,701	97,709
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,886	16,893
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	270,872	271,284
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,187	29,299
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 240,706	2 240,096
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,694	71,914
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,862	53,844
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,567	102,509
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,628	86,582
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,600	10,593
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,200	11,189
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,620	13,591
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,950	11,937
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,947	12,946
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,637	11,642
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	140,547	140,668
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	136,974	137,021
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,788	8,787
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	105,333	102,198
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,310	80,826
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,855	82,365
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,392	96,427
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,501	94,294
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,721	100,857
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,832	9,817
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	102,372	101,114
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	138,880	139,698
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,454	104,169
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,438	101,849
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,869	200,750
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,737	182,021
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,785	153,726
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,436	21,205
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,809	143,464
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,185	123,567
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 065,530	9 130,622
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,384	8,383
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,809	83,415
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	957,244	956,320
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5366,521	5262,727
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4967,982	4966,453
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,427	114,684
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,067	9,086
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 343,677	10 375,210

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 291 982	984 800	307 182	105 438
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	389 795	-	389 795	-
	1 681 777	984 800	696 976	105 438
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	935 628	667 640	267 989	184 261
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 066 420	1 366 597	699 823	197 361
	3 002 048	2 034 236	967 812	381 622
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	13 744	787 616	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	13 900 043	503 589	13 396 455	9 309 071
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	197 603 914		197 603 914	158 746 229
AC334 Autres prêts	417 582		417 582	463 561
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000		30 000 000	16 800 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	385 788		385 788	381 583
	243 108 688	517 333	242 591 355	185 700 445
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 983 943		2 983 943	2 774 291
AC520 Provisions d'assurance vie	394 649		394 649	462 644
AC530 Provision pour sinistres (vie)	337 690		337 690	343 384
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 615 827		15 615 827	15 933 150
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	602 242		602 242	567 971
	19 934 352	-	19 934 352	20 081 440
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	909 304		909 304	1 530 009
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 343 307	3 896 390	19 446 917	15 829 057
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 032 152	488 294	1 543 858	1 459 438
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 995 499	780 205	4 215 294	1 218 874
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	23 089		23 089	15 086
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	330 007		330 007	1 030 345
AC633 Débiteurs divers			-	-
	31 633 358	5 164 889	26 468 469	21 082 809
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 238 896		5 238 896	4 404 130
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 035 764		3 035 764	2 415 990
AC722 Autres charges a repartir	532 814		532 814	375 416
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 277 474		6 277 474	5 127 147
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	15 084 948	-	15 084 948	12 322 684
TOTAL ACTIFS	314 445 171	8 701 258	305 743 913	239 674 438

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	10 829 656	8 546 119
CP5 Résultats reportés	16 006	94 307
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	32 845 662	30 640 426
CP6 Résultat de l'exercice	4 320 875	4 427 805
Total capitaux propres avant affectation	37 166 537	35 068 231
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	25 849 337	-
	25 849 337	
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	17 567 830	14 449 319
PA320 Provision pour assurance vie	109 582 547	81 872 969
PA330 Provision pour sinistres (vie)	5 172 069	4 614 957
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 688 077	78 399 764
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	55 927	84 238
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 459 443	1 183 209
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	1 591 518	780 094
	214 117 411	181 384 549
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	13 794 262	12 182 550
	13 794 262	12 182 550
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	6 210 307	4 789 877
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 712 106	3 022 320
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	199 394	155 416
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	1 434 900	1 239 182
PA634 Crédoiteurs divers	1 193 182	926 086
PA64 Ressources spéciales		
	13 749 889	10 132 882
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	666 477	506 227
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	666 477	506 227
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	305 743 913	239 674 438

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2016**

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions et rétrocession 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	51 926 825	-13 040 233	38 886 592	36 001 953
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 118 511	209 652	-2 908 859	-1 333 606
	48 808 314	-12 830 581	35 977 732	34 668 347
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	5 006 784		5 006 784	4 668 636
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	0		0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-30 342 591	4 567 842	-25 774 750	-25 077 794
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-288 313	-317 323	-605 636	-2 907 758
	-30 630 904	4 250 518	-26 380 386	-27 985 552
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-811 424		-811 424	-192 154
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-276 234	34 271	-241 963	-81 141
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-11 559 432		-11 559 432	-10 447 781
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	625 116	-160 250	464 866	377 646
CHNV43 Frais d'administration	-4 289 951		-4 289 951	-3 408 072
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		2 739 317	2 739 317	2 974 501
	-15 224 267	2 579 067	-12 645 200	-10 503 705
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-339 761	-339 761	-363 673
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> <u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	6 872 268	-6 306 485	565 783	210 758

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions et rétrocession 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	44 078 397	-2 191 958	41 886 439	25 674 174
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	6 627 365		6 627 365	4 931 359
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	6 627 365	0	6 627 365	4 931 359
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-9 382 557	784 257	-8 598 301	-4 185 054
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-557 112	-5 694	-562 806	-47 869
	sous total 3	-9 939 669	778 563	-9 161 107	-4 232 923
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-27 709 578	-67 994	-27 777 573	-16 643 298
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	28 311	484 818	513 129	649 742
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-5 985 502		-5 985 502	-4 648 206
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 342		-5 342	13 202
CHV43	Frais d'administration	-657 709		-657 709	-521 339
CHV44	Commission recues des réassureurs		354 691	354 691	231 034
	sous total 5	-6 648 553	354 691	-6 293 862	-4 925 309
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-107 612	-11 955	-119 566	-131 732
CHV 92	Correction de valeur sur placement				0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				0
	sous total 6	107 612	-11 955	-119 566	-131 732
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	6 328 661	-653 835	5 674 826	5 322 013

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

		31/12/2016	31/12/2015
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	565 783	210 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 674 826	5 322 013
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	6 689 745	5 698 384
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	6 689 745	5 698 384
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-319 871	-163 106
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-5 006 784	-4 668 636
PRNT2	Autres produits non techniques	70 496	55 937
CHNT3	Autres charges non techniques	-377 228	-203 389
	Résultat provenant des activités ordinaires	7 296 967	6 251 960
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 327 370	-1 824 155
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 327 370	-1 824 155
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 969 597	4 427 805
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-648 722	-
	Résultat net de l'exercice	4 320 875	4 427 805

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	91 188 720	77 150 853
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 34 539 932	- 31 216 341
- Encaissement des primes reçues acceptations	690 645	731 855
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 443 105	- 548 211
- Commissions versées sur les acceptations	- 197 389	3 531
- Décaissements des primes pour les cessions	- 11 294 327	- 14 737 454
- Encaissement des sinistres pour les cessions	3 848 412	4 122 737
- Commissions recues sur les Cessions	2 392 153	2 960 704
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 275 261	- 8 344 481
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 11 920 839	- 7 955 601
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 922 209	- 326 431
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 157 160 997	- 72 554 471
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	101 816 240	39 588 453
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 9 199 509	- 8 473 630
- Produits financiers reçus	10 912 862	9 754 033
- Impôt sur les bénéfices payés	- 2 203 743	- 1 894 207
Autres mouvements	1 127 180	1 258 347
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 22 181 097	- 10 480 314
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	57 827
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	57 827
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	16 800 000
- Dividendes et autres distributions	- 2 018 530	- 6 938 390
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	25 849 337	
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	23 830 806	9 861 610
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	12 089	- 7 767
Variation de trésorerie	1 661 798	- 568 644
Trésorerie de début d'exercice	1 799 845	2 368 489
Trésorerie de fin d'exercice	3 461 643	1 799 845

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2016

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2016 a connu les faits marquants suivants :

- Lancement des travaux de mise en place du plan stratégique 2016-2020 :
 - Préparation du lancement des 15 nouvelles agences pour janvier 2017
 - Acquisition d'un local à usage commercial dans le grand Tunis
 - Mise en place d'une entité Actuariat et Gestion des Risques
- Accélération du rythme de vente des produits de Bancassurance
- Choix d'une nouvelle signature institutionnelle : Assurons l'avenir ensemble
- Lancement d'une campagne de communication.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• Evaluation des placements en date d'arrêt

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2016 un montant net de 696 976 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2016	Amortissements			Valeur nette 2016
				01/01/16	Dotations 2016	31/12/16	
Logiciels	1 011 780	280 202	1 291 982	906 342	-78 459	984 800	307 182
Acomptes versés	0	389 795	389 795	0	0	0	389 795
Total	1 011 780	669 997	1 681 777	906 342	-78 459	984 800	696 976

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2016 un montant net de 967 812 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2016	Amortissements			Valeur nette 2016
					01/01/16	Dotations 2016	31/12/16	
AAI	788 917	146 711		935 628	604 656	-62 983	667 640	267 989
M. TRANSPORT	88 060	131 991		220 050	70 305	-27 820	98 124	121 926
M.INFORMATIQUE	839 501	275 805		1 115 306	709 750	-127 290	837 039	278 266
M M B	450 882	156 451		607 332	401 027	-30 406	431 433	175 899
Immobilisations en cours	0	123 732		123 732	0	0	0	123 732
Total	2 167 359	834 689	0	3 002 048	1 785 738	-248 499	2 034 236	967 812

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2016 un montant net de 242 591 355 DT contre un montant de 185 700 445 au 31/12/2015 soit une augmentation de 56 890 910 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Placement immobiliers	801 360	0
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	13 900 043	9 560 656
Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	158 746 229
Autres prêts	417 582	463 561
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000	16 800 000
Autres Dépôts	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	385 788	381 583
Provisions pour dépréciation des Placements	-517 333	-251 584
Total	242 591 355	185 700 445

Le 27/12/2016 Assurances BIAT et la BIAT ont conclus une convention cadre pour la réalisation des opérations de pension livrée. Une première opération de pension livrée a été réalisée le 28/12/2016 pour

un montant total de 25.8MD et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (25 430 bons) pour une période de 20 jours.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2016 un montant net de 19 934 352 DT contre 20 081 440 DT au 31/12/2015 soit une régression de 147 088 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Provisions pour primes non acquises	2 983 943	2 774 291	209 652
- Provisions d'assurances vie	394 649	462 644	-67 995
- Provisions pour sinistres vie	337 690	343 384	-5 694
- Provisions pour sinistres non vie	16 218 069	16 501 121	-283 052
Total	19 934 352	20 081 440	-147 088

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2016 un montant net des provisions de 26 468 469 DT contre 21 082 809 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 5 385 660 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Primes acquises non émises Construction	833	142	691
- Primes acquises non émises Transports	16 815	103 507	-86 692
- Primes acquises non émises Incendie	598	8 425	-7 827
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	0	0
- Primes acquises non émises RC Général	47 832	312 357	-264 525
- Primes acquises non émises GPE MAL	631 821	755 996	-124 175
- Primes acquises non émises Acc CORP	58 780	86 721	-27 941
- Primes acquises non émises Vie	152 625	262 860	-110 235
Total	909 304	1 530 009	-620 705

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	3 145 121	2 914 448	230 673
- Créances affaires directes en cours	2 396 688	2 561 417	-164 729
- Créances courtiers d'assurances en cours	17 801 497	13 634 127	4 167 370
- Provisions pour créances douteuses (*)	-3 896 390	-3 280 935	-615 454
Total	19 446 917	15 829 057	3 617 860

(*) Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 3 896 390 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2016 ce poste totalise un montant total Net de 1 543 858 DT contre 1 459 438 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 84 420 DT.

Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 488 294 DT calculées comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2016 un montant net de 4 215 294 DT contre 1 218 874 DT au 31/12/2015 soit une évolution de 2 996 420 DT.

Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 780 205 DT calculée comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net		Variation
	au 31/12/2016	au 31/12/2015	
- Personnel	23 089	15 086	8 003
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	330 007	1 030 345	-700 338
Total	353 096	1 045 431	-692 335

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2016 de 5 238 896 DT contre 4 404 130 DT au 31/12/2015.

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Comptes courants bancaires	3 460 881	1 798 863	1 662 018
- Caisse	761	982	-220
- Valeurs a l'encaissement	1 010 383	1 331 271	-320 888
- Caisse du trésor public	766 871	1 273 015	-506 144
Total	5 238 896	4 404 130	834 766

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2016, le solde est de 3 035 764 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
- FAR Auto	1 055 552	909 125	146 427
- FAR Transports	9 636	9 517	120
- FAR Incendie	1 397 752	1 128 109	269 643
- FAR R. Divers	54 491	35 113	19 378
- FAR RCG	284 995	156 667	128 327
- FAR Construction	174 888	116 069	58 820
- FAR Maladie	324	921	-597
- FAR Acc Corporel	46 428	43 430	2 997
- FAR Vie	11 698	17 040	-5 342
<u>Total</u>	<u>3 035 764</u>	<u>2 415 990</u>	<u>619 774</u>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 524 216 DT au 31/12/2016 contre 375 416 DT au 31/12/2015.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2016 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 6 277 474 DT contre 5 127 147 DT au 31/12/2015.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2016, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestisse- ments exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissement s exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2015 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2015 avant affectation	22 000 000	1 000 000	4 800 000			2 500 000	246 119		94 307	4 427 805	35 068 231
Autres Mouvements							-242 569				-242 569
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2015											0
-Réserves Légales		226 106								-226 106	0
- Réserve pour réinvestissement						2 000 000				-2 000 000	0
-Dividendes										-1 980 000	-1 980 000
-Fonds Social							300 000			-300 000	0
-Résultats reportés									-78 301	78 301	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2016										4 320 875	4 320 875
Solde au 31 12 2016 Avant affectation	22 000 000	1 226 106	4 800 000	0	0	4 500 000	303 550	0	16 006	4 320 875	37 166 537

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 25 849 337 DT au 31 décembre 2016 correspondant à une opération de pension livrée (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 214 117 411 DT contre 181 384 549 DT en 2015 soit une augmentation de 32 732 862 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 17 567 830 DT en 2016 contre 14 449 319 DT en 2015 soit une évolution de 3 118 511 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
- Auto	7 343 429	6 527 241	816 187
-Transports	362 611	688 954	-326 343
- Incendie	5 042 544	4 041 967	1 000 577
- Constructions	1 946 253	1 379 965	566 288
- RCG	2 025 530	1 047 538	977 992
- R. Divers	431 333	395 747	35 586
- G Maladie	214 291	172 908	41 383
- Acc Corporels	201 838	194 997	6 841
Total	17 567 830	14 449 319	3 118 511

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 109 582 547 DT au 31/12/2016, contre 81 872 969 DT au 31/12/2015 soit une évolution de 27 709 578 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2016, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 5 172 069 DT contre 4 614 957 DT en 2015 soit une évolution de 557 112 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2016 un montant de 78 688 077 DT contre 78 399 764 DT en 2015 soit une évolution de 288 313 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2016			Montant au 31/12/2015			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
	55 003					50 637			
- Auto	890	1 187 690	53 816 201	51 602 067	964 331	737	3 401 823	223 359	3 178 464
- Transports	2 224 976		2 224 976	5 178 815		5 178 815	-2 953 840	0	-2 953 840
- Incendie	6 360 133		6 360 133	7 945 573		7 945 573	-1 585 440	0	-1 585 440
- Constructions	593 999		593 999	454 648		454 648	139 351	0	139 351
- RCG	7 025 035		7 025 035	6 833 725		6 833 725	191 310	0	191 310
- R. Divers	4 238 436		4 238 436	2 984 114		2 984 114	1 254 321	0	1 254 321
- GPE Maladie	1 431 518		1 431 518	1 331 322		1 331 322	100 196	0	100 196
- Acc Corporels	2 997 780		2 997 780	3 033 830		3 033 830	-36 050	0	-36 050
Total	79 875 767	1 187 690	78 688 077	79 364 095	964 331	78 399 764	511 672	223 359	288 313

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 55 927 DT contre 84 238 DT en 2015.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 459 443 DT contre 1 183 209 DT en 2015.

PA361 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 527 050 DT.
- R.C. Général : 1 064 468 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2016 est de 13 794 262 DT contre 12 182 550 DT en 2015. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 – Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2016 à 13 749 889 DT contre 10 132 882 DT au 31/12/ 2015 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 712 106 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2016 est de 666 477 DT contre 506 227 DT au 31/12/2015 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 41 886 439 DT contre 25 674 174 DT en 2015 soit une évolution de 16 212 265 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	44 188 632	27 623 862	16 564 770
Variation des primes acquises non émises	-110 235	-99 689	-10 547
Sous-total	44 078 397	27 524 174	16 554 223
Primes cédées	-2 191 958	-1 850 000	-341 958
Total	41 886 439	25 674 174	16 212 265

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2016 totalisent 13 317 110 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 689 745 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	97 715 350
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	130 561 012
- Produits des placements non affectés	6 689 745

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 6 627 365 DT (ces produits de placements affectés à la Vie proviennent en totalité des placements affectés aux branches Vie dont la couverture est à 100% des Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 9 161 107 DT contre 4 232 923 DT en 2015, soit une évolution de 4 928 184 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Sinistres payés	-9 382 557	-4 577 393	-4 805 164
Part des réassureurs dans les sinistres	784 257	392 339	391 917
Variation des provisions pour sinistres	-557 112	-120 966	-436 146
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-5 694	73 097	-78 791
<u>Total</u>	<u>-9 161 107</u>	<u>-4 232 923</u>	<u>-4 928 184</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 27 777 573 DT (dont une part de réassurances de 67 994 DT) contre 16 643 298 DT (dont une part de réassurances de 37 478 DT), soit une évolution de charge de 11 134 275 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 5 985 502 DT en 2016 contre 4 648 206 DT en 2015.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 5 342 DT en 2016 contre un solde positif de 13 202 DT en 2015.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 657 709 DT en 2016 contre 521 339 DT en 2015.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2016 pour un montant de 354 691 DT contre 231 034 DT en 2015.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 427 482 DT en 2016, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 107 612 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de Placement	107 612	319 871	427 482

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2016 à 35 977 732 DT contre 34 668 347 DT en 2015, soit une évolution de 1 309 385 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	52 507 216	50 937 250	1 569 966
Variation des primes émises non acquises	-510 469	70 486	-580 955
Primes à annuler	-69 922	-411 987	342 065
Variation des primes non acquises "PNA"	-3 118 511	-993 303	-2 125 208
Sous-total 1	48 808 314	49 602 446	-794 132
Primes cédées	-13 040 233	-14 593 796	1 553 563
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	209 652	-340 303	549 955
Total	35 977 732	34 668 347	1 309 385

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2016 totalisent 13 317 110 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 689 745 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	97 715 350
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	130 561 012
- Reliquat des produits des placements non affecté	6 689 745

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 5 006 784 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 26 380 386 DT pour l'exercice 2016 contre 27 985 552 DT au titre de l'exercice 2015, soit une régression de 1 605 166 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Sinistres payés	-30 342 591	-30 195 990	-146 601
Part des réassureurs dans les sinistres	4 567 842	5 118 197	-550 355
Variation des provisions pour sinistres	-288 313	-1 868 542	1 580 229
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-317 323	-1 039 216	721 893
Total	-26 380 386	-27 985 552	1 605 166

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-527 050	-282 327	-244 723
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-1 064 468	-497 767	-566 701
Total	-1 591 518	-780 094	-811 424

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 11 559 432 DT en 2016 contre 10 447 781 DT en 2015.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 464 866 DT en 2016 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 160 250 DT) contre une variation positive de 377 646 DT en 2015.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 4 289 951 DT en 2016 contre 3 408 072 DT en 2015.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2016 pour un montant de 2 739 317 DT contre 2 974 501 DT en 2015.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 339 761 DT contre 363 673 DT au 31/12/2015.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2016	2015
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	565 783	210 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 674 826	5 322 013
PRNT1	Produits des placements	6 689 745	5 698 384
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 319 871	- 163 106
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 5 006 784	- 4 668 636
PRNT2	Autres produits non techniques	70 496	55 937
CHNT3	Autres charges non techniques	- 377 228	- 203 389
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		7 296 967	6 251 960
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 327 370	- 1 824 155
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 969 597	4 427 805
CHNT5	Pertes extraordinaires	- 648 722	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 320 875</i>	<i>4 427 805</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 377 228 dinars au 31/12/2016 contre 203 389 dinars au 31/12/2015 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Le poste **CHNT5 Pertes extraordinaires** présente un solde de 648 722 dinars au 31/12/2016 contre zéro dinar au 31/12/2015 : il s'agit la contribution conjoncturelle d'impôts au taux de 7.5% calculée sur les résultats de 2016.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal	2016
Résultat Brut de l'exercice	7 296 967
Contribution conjoncturelle (impôts 7.5%)	- 648 722
Résultat après contribution conjoncturelle	6 648 245
Réintégrations (y compris contribution Conjoncturelle 7,5%)	2 232 657
Déductions	- 231 274
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré	8 649 629
Réinvestissement Exonéré	- 2 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré	6 649 629
Impôt sur les sociétés	- 2 327 370
Résultat net de l'exercice	<u>4 320 875</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 3 461 643 dinars contre 99 845 dinars au 31/12/2015, soit une variation positive de 1 661 798 dinars :

17

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de -22 181 097 dinars en 2016 contre - 10 480 314 dinars en 2015.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de zéro en 2016 contre + 57 827 en 2015.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de + 23 830 806 dinars en 2016 contre + 9 861 610 dinars en 2015.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de + 12 089 dinars en 2016 contre - 7 767 dinars en 2015.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2016	2015
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2016

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-									
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 011 780	280 202	-	1 291 982	906 342		78 459				984 800		307 182
1.3 Fonds de commerce				-									
1.4 Acomptes versés		389 795		389 795	-		-						389 795
	1 011 780	669 997	-	1 681 777	906 342	-	78 459	-	-	-	984 800	-	696 977
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	788 917	146 711	-	935 628	604 656		62 983				667 640		267 983
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 378 442	564 246	-	1 942 688	1 181 081		185 515				1 366 597		576 091
2.3 Acomptes versés	-	123 732	-	123 732	-		-						123 732
	2 167 359	834 689	-	3 002 048	1 785 738	-	248 499	-	-	-	2 034 236	-	967 811
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	-	801 360	-	801 360	-	-	13 744	-			13 744		787 616
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	185 570 446	166 762 765	110 411 672	241 921 540	-	251 584	-	252 004	-	-	-	503 589	241 417 951
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	9 560 656	29 776 113	25 436 725	13 900 043		251 584		252 004				503 589	13 396 451
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	158 746 229	78 844 898	39 987 214	197 603 914									197 603 914
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-									-
3.4.4 Autres prêts	463 561	141 754	187 733	417 582									417 582
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	16 800 000	58 000 000	44 800 000	30 000 000									30 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	381 583	365 061	360 856	385 788									385 788
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	185 952 029	167 929 186	110 772 527	243 108 688	-	251 584	13 744	252 004	-	-	13 744	503 589	242 591 351
TOTAL:	189 131 168	169 433 872	110 772 527	247 792 512	2 692 079	251 584	340 701	252 004	-	-	3 032 781	503 589	244 256 141

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins- Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	801 360	787 616	787 616	-13 744
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	13 900 043	13 396 455	13 396 455	-503 589
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	197 603 914	197 603 914	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	417 582	417 582	417 582	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000	30 000 000	30 000 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	385 788	385 788	385 788	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<i><u>243 108 688</u></i>	<i><u>242 591 355</u></i>	<i><u>242 591 355</u></i>	<i><u>-517 333</u></i>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	216 742 018	216 742 018	216 742 018	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 950 818	11 950 818	11 950 818	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire:	Exercice de survenance		
	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014			
Règlements cumulés	24 778 378	19 567 561	12 198 657
Provisions pour sinistres	13 749 261	15 473 560	25 674 871
Total charges des sinistres	38 527 639	35 041 120	37 873 528
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903
% sinistres / primes acquises	81%	78%	77%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance			
	2 012	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015				
Règlements cumulés	26 544 105	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	11 072 820	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	37 616 925	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	79%	75%	73%	69%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	27 681 481	24 218 831	22 985 648	18 137 225	14 193 551
Provisions pour sinistres	9 330 649	7 570 656	9 135 364	13 352 798	24 376 218
Total charges des sinistres	37 012 130	31 789 487	32 121 012	31 490 023	38 569 769
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314
% sinistres / primes acquises	78%	70%	65%	63%	79%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placemen ts dans les entreprise s liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	346 568	55 182	401 751	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	1 448 897	11 466 462	12 915 359	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	1 795 465	11 521 645	13 317 110	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-143 741		-143 741	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-283 741	-283 741	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-143 741	-283 741	-427 482	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	25 698 032	18 380 365	44 078 397
Charges de prestations	-3 309 796	-6 629 873	-9 939 669
Charges de provisions d'assurance vie	-14 248 202	-13 433 066	-27 681 268
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	8 140 034	-1 682 574	6 457 460
Frais d'acquisition	-5 153 536	-837 308	-5 990 844
Autres charges de gestion nettes	-366 473	-291 236	-657 709
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 520 009	-1 128 544	-6 648 553
Produits nets de placements	3 832 735	2 794 630	6 627 365
Charges de placements	-45 404	-62 207	-107 612
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	3 787 331	2 732 422	6 519 753
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 191 958	0	-2 191 958
Part des réassureurs dans les charges de prestations	778 563	0	778 563
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-67 994	0	-67 994
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	484 818	0	484 818
Commissions reçues des réassureurs	354 691	0	354 691
Intérêt	-11 955	0	-11 955
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-653 835	0	-653 835
Résultat technique	5 753 522	-78 696	5 674 826
Informations complémentaires			
Montant des rachats		5 181 918	5 181 918
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	65 005 633	49 804 909	114 810 542
Provisions techniques brutes à l'ouverture	50 616 523	35 955 640	86 572 163
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	19 114 991	2 342 910	6 354 419	836 529	966 115	2 865 981	1 991 409	12 688 143	1 647 818	48 808 314
Primes émises	19 931 178	2 016 567	7 354 996	1 402 816	1 944 107	2 901 567	1 991 409	12 729 526	1 654 659	51 926 825
Variation des primes non acquises	-816 187	326 343	-1 000 577	-566 288	-977 992	-35 586	0	-41 383	-6 841	-3 118 511
Charges de prestation	-16 639 867	2 260 966	-1 781 335	-196 304	-2 226 931	-2 467 463	-705	-9 863 128	-803 796	-31 718 562
Prestations et frais payés	-13 216 680	-598 065	-3 342 310	-56 953	-1 450 143	-984 708	-705	-9 857 381	-835 646	-30 342 591
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 423 187	2 859 031	1 560 976	-139 351	-776 788	-1 482 754	0	-5 746	31 850	-1 375 971
Solde de souscription	2 475 124	4 603 876	4 573 084	640 224	-1 260 816	398 518	1 990 705	2 825 015	844 021	17 089 751
Frais d'acquisition	-4 011 166	-906 133	-1 939 142	-224 480	-412 410	-657 270	-500 967	-1 887 061	-395 687	-10 934 317
Autres charges de gestion nettes	-2 180 548	-461 675	-378 314	-43 036	-249 778	-183 947	-39 637	-626 592	-126 423	-4 289 951
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 191 714	-1 367 808	-2 317 456	-267 516	-662 188	-841 217	-540 604	-2 513 653	-522 110	-15 224 267
Produits nets de placements	3 133 725	152 162	589 370	130 159	464 880	271 457	0	100 873	164 159	5 006 784
Solde financier	3 133 725	152 162	589 370	130 159	464 880	271 457	0	100 873	164 159	5 006 784
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 657 968	-1 742 911	-4 964 769	-581 966	-320 365	-1 643 439	-1 142 745	-655 235	-121 183	-12 830 581
Part des réassureurs dans les prestations payées	136 755	461 413	2 856 417	40 829	121 457	313 711	696	621 659	14 906	4 567 842
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 641 018	-2 705 124	-1 533 576	25 627	243 770	919 550	0	-8 371	99 782	-317 323
Part des réassureurs dans les PB	0	52 728	28 918	0	0	-47 375	0	0	0	34 271
Commissions reçues des réassureurs	0	393 704	1 542 543	130 754	28 539	440 465	42 525	537	0	2 579 067
Intérêts servis	-146 494	-14 993	-140 075	-12 817	0	-25 382	0	0	0	-339 761
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	973 311	-3 555 184	-2 210 542	-397 573	73 400	-42 470	-1 099 524	-41 409	-6 494	-6 306 485
Résultat technique	390 446	-166 954	634 456	105 294	-1 384 725	-213 712	350 577	370 825	479 575	565 783

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2012	2013	2014	2015	2016
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	123 562	178 573	160 742	151 494	934 705
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 4 525	123 054	136 288	- 56 890	- 49 908
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	39 492 587	50 612 630	60 614 959	73 532 580	95 727 758
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les

éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	44 078 397	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-9 939 669	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-27 681 268	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	6 457 460	
Frais d'acquisition	-5 990 844	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-657 709	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-6 648 553	
Produits nets de placements	6 627 365	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-107 612	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	6 519 753	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 191 958	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	778 563	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-67 994	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	484 818	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	354 691	CHV44 2°colonne
intérêt	-11 955	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-653 835	
Résultat technique	5 674 826	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	5 181 918	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	114 810 542	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	86 572 163	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	48 808 314	
Primes émises	51 926 825	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-3 118 511	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-31 718 562	
Prestations et frais payés	-30 342 591	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 375 971	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	17 089 751	
Frais d'acquisition	-10 934 317	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-4 289 951	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-15 224 267	
Produits nets de placements	5 006 784	PRNT3 1°colonne
Solde financier	5 006 784	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 830 581	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 567 842	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-317 323	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	34 271	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	2 579 067	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-339 761	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-6 306 485	
Résultat technique	565 783	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	17 567 830
Provisions pour primes non acquises ouverture	14 449 319
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 688 077
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 399 764
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 459 443
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 183 209
Autres provisions techniques clôture	1 591 518
Autres provisions techniques ouverture	780 094
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2016 et faisant apparaître un total bilan de 305 743 913DT, un résultat net de l'exercice de 4 320 875DT, un résultat technique non vie bénéficiaire de 565 783DT et un résultat technique vie bénéficiaire de 5 674 826DT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers présentent sincèrement la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction. Nous vous informons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

9. Nous devons, aussi, noter que la société « ASSURANCES BIAT » détient, à la date du 31 Décembre 2016, une participation de 0.02% du capital de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT», elle-même détenant 92,202% du capital de la société « ASSURANCES BIAT ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une

autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. Par conséquent, la société «ASSURANCES BIAT» ne peut exercer les droits de vote rattachés aux actions qu'elle possède dans le capital de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT ».

Tunis, le 26 Avril 2017

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la

libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 8 409DT

2. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'Assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31/12/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

3. En date du 27 décembre 2016, Assurances BIAT et la banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu une convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées. Une première opération de pension livrée a été réalisée le 28/12/2016 pour un montant total de 25 849 337 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (25 430 bons) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 4.6%.
4. La compagnie a signé en date du 30 décembre 2016, un procès verbal avec la société la protectrice SA, portant sur l'apurement réciproque des suspens des années 2012 et antérieurs. Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'une perte nette d'un montant de 171 920 DT.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2016 :

1. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 10 511DT

2. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25 DT) prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2016, le montant placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL est de 250 000 DT.

3. De plus et en date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 17 607DT

4. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous-location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction. En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 27 235 DT hors TVA.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelables. Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16.5 mois.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Juin 2016 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 55 000 DT au titre de l'exercice 2015 servie en 2016.

La charge supportée par la société au titre de 2016 s'élève à 284 597 DT, outre des avantages divers totalisant un montant de 10 528 DT.

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 DT.
- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Juin 2016 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 51 000 DT au titre de l'exercice 2015 servie en 2016.

La charge supportée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 224 782DT, outre des avantages divers totalisant 4 701DT.

II-3 : Honoraires du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale de 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

La charge brute supportée par la société au titre de 2016 est de 97 446 DT.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2016 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

Les membres du comité permanent d'audit d'assurances BIAT sont rémunérés par un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux et ce pour l'exercice 2015. Le montant brut supporté par la société au titre de 2016 est de 55 000DT.

II-5 : Rémunération du personnel détaché

Assurances BIAT a supporté une charge de 285 080DT relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de trois autres personnes auprès de « Assurances BIAT » à compter du 21 Septembre 2011 pour la première personne, à compter du 09 Novembre 2015 pour la deuxième personne et à compter du 20 juin 2016 pour la troisième personne.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 26 Avril 2017

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI & Mr Sofiène BEN AMIRA.

Bilan consolidé du groupe CARTE
Arrêté au 31/12/2016
(en dinars)

ACTIFS NETS	Note	2016	2015
AC1 Actifs incorporels	11.1	-1 424 442	398 558
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		593 934	572 992
AC13 Fonds commercial		90 421	90 421
Ecart d'acquisition négatif	11.1	-2 657 667	-1 405 891
Ecart d'acquisition positif	11.1	548 871	1 141 036
Ecart d'acquisition	11.1	-2 108 796	-264 855
AC2 Actifs corporels d'exploitation	11.2	27 041 260	26 967 511
AC21 Installations techniques et machines		21 720 015	21 538 144
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		5 321 245	5 429 367
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		0	0
AC3 Placements	11.3	322 065 272	305 351 115
Participations mises en équivalence		3 585 132	3 799 988
AC31 Terrains et constructions	11.3.1	97 857 129	96 380 319
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		89 263 861	87 631 412
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 593 268	8 748 907
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		0	0
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		0	0
AC321 Parts dans les entreprises liées		0	0
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		0	0
AC33 Autre Placements financiers	11.3.2	220 567 381	205 101 025
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP		68 306 500	64 453 698
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe		118 259 201	107 767 216
AC334 Autres prêts		3 126 283	3 547 478
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		21 754 395	18 011 592
AC336 Autres		9 121 002	11 321 041
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		55 631	69 784
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		45 511 930	41 855 232
AC510 Provision pour primes non acquises		10 870 453	12 843 523
AC520 Provision d'assurance vie		0	0
AC530 Provision pour sinistres vie		342 236	228 197
AC531 Provision pour sinistres non vie		34 299 240	28 783 512
AC6 Créances		52 874 187	50 649 780
AC611 Primes acquises et non émises		10 475 622	4 790 709
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		8 029 731	20 528 967
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		3 001 986	2 602 090
AC63 Autres créances		-2 112 444	-1 299 260
AC631 Personnel		61 029	74 000
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	11.4	13 250 674	11 136 083
AC633 Débiteur divers	11.5	20 167 590	12 817 190
AC7 Autres éléments d'actif		38 931 652	20 483 254
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11.6	30 296 545	12 458 398
AC72 Charges reportées		0	0
AC721 Frais d'acquisition reportés		1 574 207	1 737 046
AC722 Autres charges à répartir		7 123	63 455
AC73 Comptes de régularisation Actif		0	0
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus		4 540 897	4 237 157
AC732 Estimation de réassurances - acceptation		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation		2 512 883	1 987 200
Total de l'actif		484 999 862	445 705 451

Bilan consolidé du groupe CARTE
Arrêté au 31/12/2016
(en dinars)

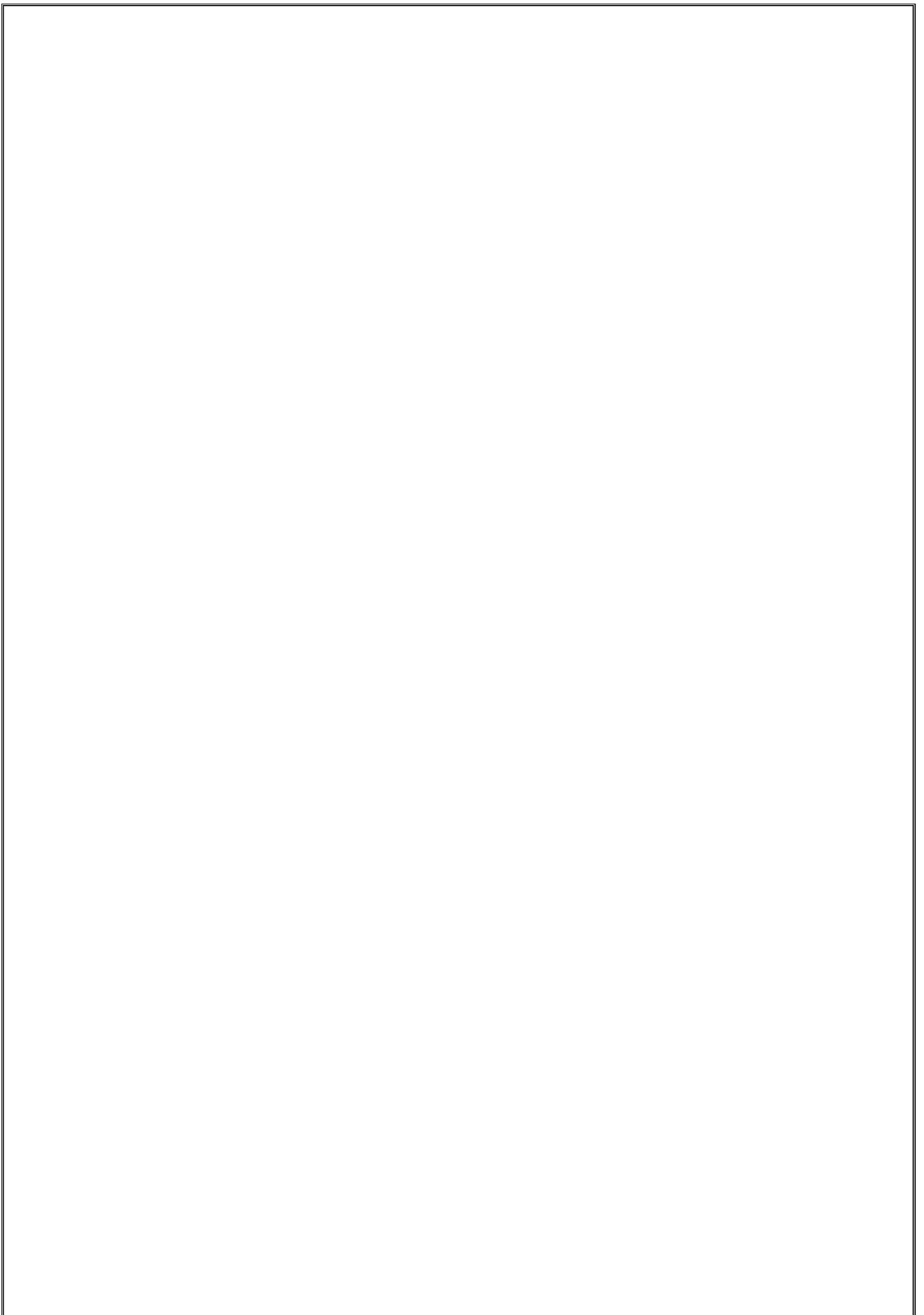
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2016	2015
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	12.1.1	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		-600 000	0
CP4 Autres capitaux propres		600 000	0
CP5 Résultat reporté		0	0
Actions d'autocontrôle		-2 588 307	-2 523 756
Réserves consolidées	12.1.2	94 417 981	90 336 991
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		116 829 674	112 813 234
CP6 Résultats consolidés	12.1.3	6 903 941	8 086 400
CP6' Part du groupe dans les résultats consolidés		6 655 310	7 551 179
Total capitaux propres avant affectation		123 733 615	120 899 634
CP6' Part des minoritaires dans les résultats consolidés			
	12.1.4	248 631	535 221
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres			
	12.1.4	11 186 752	11 725 703
Total des intérêts minoritaires			
		11 435 383	12 260 923
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers			
PA13 Autres emprunts	12.2.1	22 114 856	19 920 999
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	12.2.2	16 311 608	9 409 197
PA2 Provisions pour autres risques et charges	12.2.3	1 735 551	1 651 015
PA3 Provisions techniques brutes			
		222 367 721	205 581 784
PA310 Provision pour primes non acquises		23 382 514	24 801 099
PA320 Provision d'assurance vie		94 347 949	85 248 619
PA330 Provision pour sinistres (vie)		7 337 034	4 975 523
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		102 778 141	93 948 396
PA331 Prévisions de recours à encaisser (non vie)		-11 409 426	-8 629 381
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		2 333 754	1 577 543
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		288 146	214 694
PA361 Autres provisions techniques (vie)		0	0
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		3 309 609	3 445 292
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs			
		21 528 949	21 780 925
PA6 Autres dettes			
		65 380 236	52 627 850
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12.2.4	19 126 374	9 746 789
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		16 770 429	14 330 618
PA621 Autres		239 766	239 766
PA63 Autres dettes		0	0
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	12.2.5	823 377	246 186
PA632 Personnel	12.2.6	1 391 625	1 077 767
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12.2.7	7 463 863	4 631 363
PA634 Crédoiteurs divers	12.2.8	19 564 802	22 355 361
PA7 Autres passifs		391 943	1 573 122
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12.2.9	391 943	1 573 122
Total du passif		349 830 863	312 544 894
Total des capitaux propres et du passif			
		484 999 862	445 705 451

Etat de résultat consolidé du groupe CARTE
Pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(en dinars)

Etat de résultat consolidé du groupe CARTE		Notes	2016	2015
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		7 746 384	6 349 727
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		5 272 556	4 420 719
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		6 720 780	8 128 836
	PRNT11 Revenus des placements		4 854 500	4 470 878
	PRNT12 Produits des autres placements		-	-
	PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements		273 926	693 570
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 592 353	2 964 388
	Sous total 1		19 739 719	18 899 282
CHNT1	Charges des placements		-4 458 663	-3 605 394
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-1 719 356	-1 751 507
	Charges financières nettes des filiales	13.1	-2 029 580	-1 579 865
	CHNT12 Correction de valeur sur placements		-249 373	-273 926
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-460 354	-96
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-4 714 776	-4 354 265
PRNT2	Autres produits non techniques		48 674 522	49 586 056
	Autres produits non techniques (CARTE)		191 812	39 021
	Autres produits non techniques (CARTE VIE)		1 694 351	1 752 812
	Revenus des filiales	13.2	46 136 344	46 932 444
	Autres produits des filiales		652 015	861 779
CHNT3	Autres charges non techniques		-45 411 856	-46 527 708
	Autres charges non techniques (CARTE)		310 729	-412 898
	Autres charges non techniques (CARTE VIE)		-	-
	Achat de march/Appro consommés des filiales		-30 564 645	-29 364 610
	Autres charges des filiales		-15 157 940	-16 750 200
	Sous total 2		-5 910 772	-4 901 311
	Résultat provenant des activités ordinaires		13 828 947	13 997 972
CHNT4	Impôts sur le résultat		-5 480 463	-4 470 877
	Impôts sur le résultat (CARTE)		-2 546 915	-1 757 592
	Impôts sur le résultat CARTE VIE		-2 379 397	-1 882 004
	Impôts sur le résultat des filiales		-554 151	-831 281
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		8 348 483	9 527 095
	Annulation des résultats des filiales		1 517 957	731 733
	Annulation Du résultat de la CARTE VIE		-4 587 510	-4 291 527
	Annulation du résultat de la Mère		-5 278 931	-5 967 301
	Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé		7 398 519	8 655 382
	Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées		-494 578	-568 982
	Résultat net de l'exercice Consolidé		6 903 941	8 086 400
	Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	190 369
	Résultat de l'exercice après modifications comptables		6 903 941	8 276 769
	Part du groupe dans le résultat consolidé		6 903 941	8 276 769
	Part des minoritaires dans le résultat consolidé		248 631	535 221

Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE
Pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(en dinars)

Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	6 903 941	8 086 400
Amortissements et provisions	5 623 316	1 710 644
Variation des :		
Stocks		
Créances	7 082 106	-2 445 392
Autres actifs	-9 004 635	12 449 495
Fournisseur et autres dettes	11 319 231	9 270 990
Plus ou moins values de cession		
Transfert de charges		-7 826 139
Redressement de consolidation	5 623 316	1 356 912
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	27 547 275	22 602 910
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.	-1 447 930	-1 398 218
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières.	-20 822 623	-25 591 374
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	869 438	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-21 401 115	-26 989 592
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	6 855 320	6 400 000
Dividendes et autres distributions	-5 500 000	-5 000 000
Encaissements provenant des emprunts	1 240 400	
Remboursement d'emprunts	9 096 267	-4 985 979
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11 691 986	-3 585 979
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	17 838 146	-7 972 661
Trésorerie au début de période	12 458 398	20 431 059
Trésorerie fin de période	30 296 545	12 458 398



NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 décembre 2016 de 13 sociétés composées d'une société mère, onze filiales et une société associée opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit:

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- Radio IFM
- CCF (Cofib Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- Utique GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

1.1. LA CARTE assurances (société mère):

I. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

- **Identité**

II. Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS

Capital Social : 25 MDT

Tel : 71. 184.000 / Fax : 71.184.184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

- **Conseil d'Administration :**

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abdessalem BEN AYED

Néjib DOGHRI

Union Tunisienne de Participation.

Abderrahmen Fatmi

Christian Huyghues Despointes

SEPCM

- **Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail

- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

- **Les clients**

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

- **Les Entreprises**

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

- **Les Particuliers**

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

- **Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

Le capital social s'élève au 31/12/2016 à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
MR DOGHRI HASSINE	1 225 051	3915	1 228 966	49,16%
S.E.P.C.M	658 087	0	658087	26,32%
UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION	226 260	0	226260	9,05%
COFITE SICAF		147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR		93 581	93 581	3,74%
STEC	137 130	4 575	141 705	5,67%
PBF Amen Invest	0	60	60	0,00%
Autres	3 472	188	3660	0,15%
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	100,00%

1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010.

L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 283 150	12 831 500	98,704%
COFITE	5 000	50 000	0,385%
COTIF	340	3 400	0,026%
CITE	170	1 700	0,013%
M. Hassine Goghri	10 000	100 000	0,77%
M. Mehdi Goghri	340	3 400	0,03%
Mme Afifa Boughzou	1 000	10 000	0,08%
TOTAL	1 300 000	13 000 000	100%

Il est à noter que la société CARTE Vie, par son assemblée générale extraordinaire en date du 14/08/2015, a augmenté son capital de 9 000 000 DT à 13 000 000 DT totalement libéré .

1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit

tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COTIF SICAR est contrôlée par la CARTE détenant 87,546% de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2016 à 14 855 320 DT repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 300 521	13 005 210	87,546%
Banque du Sud	75 000	750 000	5,05%
SEPCM	60 000	600 000	4,04%
Confection Ras Jebel	25 000	250 000	1,68%
CITE	25 000	250 000	1,683%
Cofite	10	100	0,001%
M. Hassine Goghri	1	10	0,00%
TOTAL	1 485 532	14 855 320	100,00%

1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COFITE SICAF est contrôlée par la CARTE détenant 75,55 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2016 à 9 MDT repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
ASSURANCES CARTE	679 990	6 799 900	75,554%
SEPCM	180 000	1 800 000	20,000%
CITE	5	50	0,001%
Autres	40 005	400 050	4,445%
TOTAL	900 000	9 000 000	100%

1.5. Radio IFM :

La société Radio Ibtissama FM est une société anonyme de droit tunisien qui a été créée le 02/02/2012, qui siège à l'immeuble Louati lot 6.5.9 les jardins du lac Tunis 1053. Sa forme juridique est une société anonyme contrôlée par le Groupe la CARTE pour 64,65% de son capital libéré et qui est réparti, au 31/12/2016 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	58 808	588 080	26,462%

COFITE	84 870	848 700	38,19%
HAMED SOYAH	75 560	755 600	34,00%
SOFIENE BOUSSETTA	2 132	21 320	0,96%
AHMED SOYAH	40	400	0,02%
JALILA SOYAH	40	400	0,02%
WASSIM BEN GHODBENE	788	7 880	0,35%
TOTAL	222 238	2 222 380	100%

Il est à noter que la société Radio Ibtissama FM, par son assemblée générale extraordinaire en date du 26/06/2016, a augmenté son capital de 1 125 000 DT à 2 222 380 DT.

1.6. CCF :

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au 51, Av.JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élève au 31/12/2016 à 3,000 MDT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
STB	9 000	90 000	3,00%
MINOTERIE SOUKRA	9 000	90 000	3,00%
TANNE MEGISS MAGH	9 000	90 000	3,00%
TTS	18 000	180 000	6,00%
SEPCM	42 628	426 280	14,21%
CARTE	149 368	1 493 680	49,79%
COFITE	54 000	540 000	18,00%
N2M C	9 000	90 000	3,00%
M. HASSINE DOGHRI	4	40	0,00%
TOTAL	300 000	3 000 000	100,00%

1.7. SIDHET :

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue. Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie. Son capital libéré au 31/12/2016 s'élève à 25 MDT détaillés comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
---------------------	------------------------------	--------------------	-------------------

CARTE	1 453 201	14 532 010	58,128%
M.Hassine DOGHRI	10	100	0,00%
M.Ali MAJOUL	10	100	0,00%
CITE	10	100	0,000%
Financière Agache SA	2 000	20 000	0,08%
Cie Gle Financière Agricole	1 975	19 750	0,08%
CARTE VIE	300 000	3 000 000	12,00%
Banque de Paris - Pays Bas	0	0	0,00%
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	20,762%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	8,950%
TOTAL	2 500 000	25 000 000	100,00%

Il est à noter que la société SIDHET, par son assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2014, a augmenté son capital de 20 000 000 DT à 24 000 000 DT et par son assemblée générale extraordinaire en date de 13/03/2015 a augmenté son capital de 24 000 000 DT à

25 000 000 DT.

1.8. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001 et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par la CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2016 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF_SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	24,66%
CITE	2 000	200 000	4,92%
STEC	999	99 900	2,46%
COFITE_SICAF	999	99 900	2,46%
SEPCM	999	99 900	2,46%
CARTE ASSURANCES	1 125	112 500	2,77%
Autres	3	300	0,01%
TOTAL	40 650	4 065 000	100,00%

Il est a noter que La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire, par son assemblée générale extraordinaire en date du 19/06/2015, a augmenté son capital de 2 065 000 DT à 4 065 000 DT

1.9. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européene est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont la CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 73% du capital social libéré qui se détail au 31/12/2016 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM	32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,31%
Autres	1 000	10 000	0,31%
TOTAL	320 000	3 200 000	100%

Il est à noter que la société CITE, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2014, a réduit son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT .

1.10. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2016 et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	10 000	1 000 000	25,00%
CARTE	20 000	2 000 000	50,00%
COTIF SICAR	7 500	750 000	18,75%
LINDE GAS TUNISIE	1 000	100 000	2,50%
COFITE	500	50 000	1,25%

CITE	500	50 000	1,25%
HASSINE DOGHRI	499	49 900	1,25%
MUSTAPHA HADDED	1	100	0,00%
TOTAL	40 000	4 000 000	100,00%

1.11. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2016 à 2,2 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	5 784	578 400	26,29%
CARTE	9 725	972 500	44,20%
IBM TUNISIE	3 428	342 800	15,58%
ATB	3 059	305 900	13,90%
Autres actionnaires	4	400	0,03%
TOTAL	22 000	2 200 000	100,00%

1.12. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2016 à 2,5 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	249 999	2 499 990	100,00%
AUTRES	1	10	0,00%
TOTAL	250 000	2 500 000	100,00%

2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 décembre 2016 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir :

- la norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- la norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- la norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- la norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- la norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

	Société	% de contrôle 2016	% de contrôle 2015	% d'intérêt 2016	% d'intérêt 2015	Méthode de consolidation
1	La CARTE	100,00%	100,00%	98,179%	97,99%	
2	CARTE VIE	99,13%	99,13%	97,23%	97,03%	IG
3	UTIQUE GAZ	96,25%	92,50%	91,79%	83,75%	IG
4	COFITE-SICAF	75,56%	75,56%	74,18%	74,03%	IG
5	CITE	89,30%	89,30%	86,17%	86,00%	IG
6	CIIM	95,08%	95,08%	85,44%	82,12%	IG
7	COTIF-SICAR	89,23%	84,00%	87,40%	82,01%	IG
8	SIDHET	99,84%	99,84%	93,52%	92,25%	IG
9	CODIS	70,50%	70,50%	66,38%	64,88%	IG
10	CCF	67,79%	67,79%	62,23%	62,11%	IG

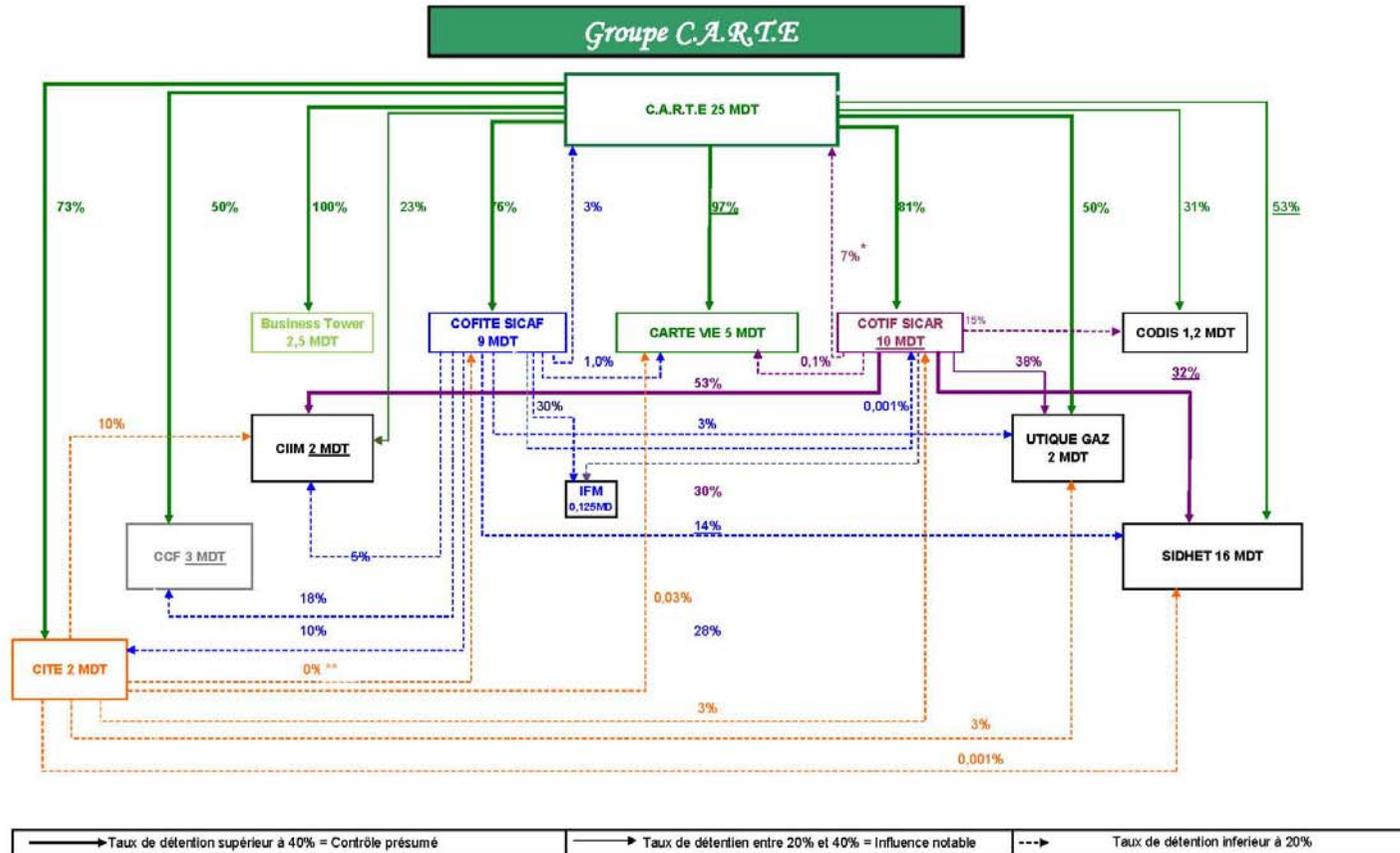
11	Business Towers	100,00%	100,00%	98,18%	97,99%	IG
12	Linde GAS	39,23%	38,28%	33,81%	31,44%	ME
13	RADIO IFM	64,65%	84,00%	51,46%	66,50%	IG

IG : Intégration globale / ME : Mise en équivalence

- 11 sociétés sont contrôlées par la CARTE et donc intégrées globalement et 1 avec influence notable.

➡ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, rubrique par rubrique, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation.

4. SCHEMA DU GROUPE CARTE



Participations réciproques

* Participation afférente à des certificats d'investissement n'ouvrant donc pas droit au vote
 ** La CITE détient 0,001% du capital de la COFITE SICAF qui n'ouvrant pas droit au vote en application de l'art 466 CSC

5. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est **l'Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère la CARTE, elle consiste à :

Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;

Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires.

6. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

7. IMPOT SUR LE RESULTAT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

La valeur comptable des actifs et des passifs, et

La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux de 25%.

8. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de :

(a) La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération; et

(b) la part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale.

Tout goodwill ou goodwill négatif est comptabilisé selon la présente note.

- Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition.

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu.

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dégagée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation.

9. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

9.1. Amortissement du goodwill positif :

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 5 ans.

Mode d'amortissement : Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill.

9.2. Amortissement du goodwill négatif :

Présentation :

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill.

Imputation :

Règle 1 :

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

➡ Ce traitement a été retenu pour les goodwills négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées.

Règle 2 :

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

(a) le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base

systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis; et

(b) le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

➔ **Traitement retenu :**

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimées à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

10. ACQUISITIONS SUCCESSIVES

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est

appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwills ou goodwills négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

11. NOTES RELATIVES A L'ACTIF :

11.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2016			2015	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Concessions, brevets, licences, marques	1 972 836	1 378 902	593 934	572 992	20 941
CARTE	1 002 307	626 008	376 299	235 270	141 029
Radio IFM	385 680	186 998	198 683	215 298	-16 615
Autres sociétés du groupe	584 848	565 896	18 952	122 425	-103 473
Fonds commercial	90 421	0	90 421	90 421	0
CARTE	90 421		90 421	90 421	0

Ecart d'acquisition positif

Ecart d'acquisition positif	Brut 16	At & Prov16	Net 2016	Brut 15	At & Prov15	Net 2015
CCF	73 439	73 439	0	73 439	73 439	0
CIIM	1 005 110	800 076	205 034	1 005 110	674 874	330 236
CITE	82 334	58 765	23 569	82 334	46 980	35 354
CODIS	114 474	114 474	0	114 474	114 474	0
COFITE Sicaf	129 744	129 744	0	129 744	129 744	0
COTIF Sicar	347 319	347 319	0	347 319	347 319	0
SIDHET	2 735 200	2 649 628	85 572	2 735 200	2 102 588	632 612
RADIO IFM	412 398	177 703	234 696	238 057	95 223	142 834
TOTAL	4 900 018	4 351 147	548 871	4 725 677	3 584 641	1 141 036

Ecart d'acquisition négatif

Ecart d'acquisition négatif	Brut 16	At & Prov16	Net 2016	Brut 15	At & Prov15	Net 2015
CCF	309 045	309 045	0	309 045	279 337	29 708
CITE	140 365	140 365	0	140 365	140 365	0
COFITE SICAF	1 862 997	1 862 997	0	1 862 997	1 862 997	0
COTIF SICAR	1 702 096	1 483 521	218 576	1 428 877	1 428 877	0
SIDHET	4 480 439	3 639 743	840 696	4 480 439	3 359 511	1 120 928
CIIM	50 251	22 054	28 196	50 251	22 054	28 196
CARTE VIE	204 739	161 668	43 071	204 739	120 720	84 019
CODIS	246 762	153 075	93 687	246 762	103 722	143 040
UTIQUE GAZ	1 214 266	242 853	971 413			0
RADIO IFM	577 536	115 507	462 028			
TOTAL	10 788 495	8 130 827	2 657 667	8 723 474	7 317 583	1 405 891

11.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

2016	2015	Variation
------	------	-----------

	Brut	At & Prov	Net	Net	
Installations techniques et machines	37 746 813	16 026 798	21 720 015	21 538 144	181 872
SIDHET	24 067 189	7 153 336	16 913 853	16 759 433	154 419
CARTE	5 429 451	3 853 643	1 575 808	1 433 575	142 232
COFITE	276 287	276 287	0	0	0
CIIM	1 500 608	1 079 684	420 925	389 357	31 567
CITE	194 728	194 364	365	584	-220
COTIF	307 113	307 113	0	0	0
UTIQUE GAZ	3 754 566	1 863 551	1 891 016	2 037 575	-146 560
CODIS	465 432	354 555	110 877	94 585	16 292
CCF	357 514	331 808	25 706	35 833	-10 126
CARTE VIE	120 501	79 697	40 804	15 771	25 032
Radio IFM	1 273 424	532 761	740 664	771 430	-30 766
Autres installations, outillage et mobilier	11 885 726	6 564 481	5 321 245	5 429 367	-108 122
CARTE	1 343 314	762 867	580 447	696 198	-115 751
SIDHET	10 449 616	5 728 645	4 720 971	4 720 971	0
Autres sociétés du groupe	92 796	72 969	19 827	12 198	7 629
Total Actifs corporels d'exploitation	49 632 539	22 591 278	27 041 260	26 967 511	73 749

11.3. Placements

Les placements nets des sociétés du groupe totalisent 322 065 272 dinars au 31/12/2016 contre 305 351 115 dinars à la clôture de l'exercice 2015, soit une augmentation de 16 714 158 dinars et ce, après retraitements et annulations des titres détenus dans les filiales.

11.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2016			2015	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Terrains et constructions d'exploitation	100 251 887	10 988 026	89 263 861	87 631 412	1 632 449
SIDHET	65 907 264	6 799 730	59 107 534	62 117 235	-3 009 702
CIIM	2 515 790	1 092 374	1 423 416	1 683 196	-259 780
CITE	1 836 334	0	1 836 334	1 836 334	0
CARTE	19 369 437	2 640 964	16 728 473	17 183 126	-454 653
CARTE VIE	531 983	83 203	448 779	475 606	-26 827
BUSINESS TOWERS	2 950 736	0	2 950 736	2 916 215	34 521
UTIQUE GAZ	7 140 344	371 755	6 768 589	1 419 699	5 348 889
Terrains et constructions hors exploitation de la CARTE	11 207 810	2 614 542	8 593 268	8 748 907	-155 639
Total Terrains et constructions	111 459 697	13 602 568	97 857 129	96 380 319	1 476 810

11.3.2. Participations et Autres placements financiers

	2016			2015	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	70 980 294	2 673 794	68 306 500	64 453 698	3 852 803
Obligations et autres titres à revenus fixe	118 259 201	0	118 259 201	107 767 216	10 491 985
Autres prêts	3 126 283	0	3 126 283	3 547 478	-421 195
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 754 395	0	21 754 395	18 011 592	3 742 802
Autres	9 148 863	27 861	9 121 002	11 321 041	-2 200 039
Total	223 269 036	2 701 655	220 567 381	205 101 025	15 466 356

11.4. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	7 621 145	6 379 234	1 241 911
CODIS	1 139 385	982 476	156 909
CARTE	650 534	-56 076	706 610
CIIM	2 345 077	2 230 423	114 653
COFITE	136 780	136 891	-112
CARTE VIE	47 263	33143,382	14 120
CITE	119 348	275 369	-156 021
UTIQUE GAZ	150 051	240 212	-90 161
COTIF	188 049	187 485	564
CCF	572 760	494 432	78 328
RADIO IFM	126 659	84 597	42 062
BUSINESS TOWERS	153 623	147 895	5 728
TOTAL	13 250 674	11 136 083	2 114 591

11.5. Débiteurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016			2015	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
COTIF	893 261	360 169	533 092	708 235	-175 143
CODIS	9 784 300	2 071 143	7 713 157	2 741 346	4 971 811
CITE	-44 102	23282,449	-67 384	-19 164	-48 221
SIDHET	1 999 646	232 503	1 767 144	789 404	977 740
CARTE	4 371 203	879509,39	3 491 694	2 076 051	1 415 642
BUSINESS TOWER	0		0	0	0
CCF	184 003	1 787	182 216	490 024	-307 808
UTIQUE GAZ	2 979 585		2 979 585	3 290 385	-310 800
COFITE	147 772		147 772	281 517	-133 744
CIIM	30 405		30 405	21 307	9 098
CARTE VIE	1 251 215		1 251 215	996 458	254 757
Radio IFM	2 138 695	0	2 138 695	1 441 627	697 067
TOTAL	23 735 983	3 568 393	20 167 590	12 817 190	7 350 400

11.6. Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
CARTE	16 697 680	5 515 399	11 182 281
CARTE VIE	4 471 777	3 347 419	1 124 358
UTIQUE	3 603 644	732 158	2 871 486
CIIM	229 173	237 293	-8 120
CITE	32 167	26 441	5 725
COTIF	1 205 750	137 382	1 068 367
COFITE	30 943	115 495	-84 552
SIDHET	1 208 894	404 050	804 845
CCF	1 857 638	1 361 355	496 283
CODIS	859 268	574 637	284 631
BUSINESS TOWERS	1 559	1 559	0
RADIO IFM	98 054	5 211	92 842
TOTAL	30 296 547	12 458 400	17 838 146

12. NOTES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

12.1. Capitaux propres

12.1.1. Capital social ou fonds équivalent

Le capital social s'élève au 31/12/2016 à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation.

12.1.2. Réserves consolidées

Filiale	2016	2015	Variation
CARTE	52 231 814	47 640 587	4 591 227
COFITE	859 502	861 504	-2 001
CITE	-169 319	-45 214	-124 106
CCF	770 598	484 634	285 964
CODIS	1 157 822	728 287	429 535
CIIM	1 067 946	1 008 530	59 416
UTIQUE GAZ	3 279 114	3 639 753	-360 639
COTIF	-1 398 626	-604 768	-793 857
BUSINESS TOWER	-3 306 044	-3 293 319	-12 725
SIDHET	32 347 209	35 477 367	-3 130 158
CARTE VIE	16 355 418	12 198 452	4 156 966
Radio IFM	-1 381 037	-1 023 911	-357 126
LINDE GAZ	-7 396 416	-6 734 910	-661 505
Total	94 417 981	90 336 991	4 080 990

12.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de :

- L'élimination des opérations intragroupe,
- L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- L'amortissement des écarts d'acquisition.

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations intragroupe			Résultat consolidé		
	2016	2015	Variation	2016	2015	Variation
CARTE	7 360 229	8 659 012	-1 298 783	4 435 431	5 791 850	-1 356 419
COFITE	120 146	156 280	-36 134	14 930	-3 622	18 552
COTIF	-460 565	-357 341	-103 224	88 307	200 645	-112 338
UTIQUE	1 784 031	1 917 625	-133 594	1 962 634	1 665 550	297 084
SIDHET	-5 028 481	-5 061 088	32 608	-3 958 427	-3 581 269	-377 158
CIIM	174 144	217 696	-43 552	97 004	39 626	57 378
CITE	-64 919	-76 267	11 348	-223 872	-123 985	-99 887
CODIS	514 029	571 821	-57 792	383 906	400 086	-16 180
BUSINESS TOWER	-7 288	-7 304	16	-5 489	-6 262	773
CCF	184 814	331 322	-146 508	115 350	254 749	-139 399
CARTE VIE	4 240 687	4 015 502	225 186	4 550 034	4 259 988	290 046
Radio IFM	-158 790	-296 279	137 489	-61 288	-241 973	180 685
LINDE GAZ			0	-494 578	-568 982	74 404
Total Groupe	8 658 037	10 070 978	-1 412 941	6 903 941	8 086 400	-1 182 459

12.1.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élevaient à 11 186 752 DT au 31/12/2016 contre 11 725 703 DT au 31/12/2015 et se détaillant comme suit :

	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres			Intérêts minoritaires dans résultat		
	2016	2015	Variation	2016	2015	Variation
CARTE	734 708	729 908	4 800	82 275	118 990	-36 715
CIIM	332 384	328 850	3 535	36 168	33 699	2 469
CITE	317 284	335 100	-17 816	-34 037	-18 262	-15 776
COFITE	2 563 935	2 566 907	-2 971	5 197	-1 271	6 467
COTIF	1 463 295	1 506 289	-42 994	-18 180	8 962	-27 142
SIDHET	1 962 016	2 725 755	-763 739	-255 702	-278 259	22 557
UTIQUE	552 003	856 337	-304 334	153 861	323 220	-169 358
CODIS	1 308 007	1 147 566	160 441	169 456	189 891	-20 435
CCF	1 527 578	1 401 720	125 857	70 009	127 364	-57 355
BUSINESS TOWER	-61 317	-67 651	6 334	-102	-129	26,8320571
CARTE VIE	673 168	580 856	92 312	128 664	128 948	-284
Radio IFM	-186 311	-385 936	199 625	-88 978	-97 933	8 956
Total	11 186 752	11 725 703	-538 950	248 631	535 221	-286 590

12.2. Passifs

12.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	21 812 915	19 452 467	2 360 448
Radio IFM	294 910	442 295	-147 385
CODIS	7 031	26 238	-19 207
TOTAL	22 114 856	19 920 999	2 193 856

12.2.2. Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	3 527 422	3 908 380	-380 958
UTIQUE GAZ	3 389 289	1 381	3 387 908
CODIS	8 251 834	4 296 784	3 955 050
RADIO IFM	310 072	242 687	67 385
CITE	21 963	23 135	-1 171
CIIM		38 420	-38 420
COFITE	811 027	764 565	46 462
Autres sociétés du groupe		133 846	-133 846
TOTAL	16 311 608	9 409 197	6 902 410

12.2.3. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
COTIF	40 000	40 000	0
UTIQUE GAZ	585 618	542 760	42 858
CIIM	-58 597	3 060	-61 657
CARTE VIE	80 397	59 996	20 401
CARTE	665 632	582 698	82 934
SIDHET	422 501	422 501	0
TOTAL	1 735 551	1 709 612	84 536

12.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que la CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2016 à 19 126 374 dinars contre 9 746 789 dinars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 379 585 dinars.

12.2.5. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
CARTE	127 436	127 436	0
CIIM	302 512	118 750	183 762

RADIO IFM	393 430		393 430
TOTAL	823 377	246 186	577 192

12.2.6. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
CARTE	930 514	656 604	273 910
SIDHET	189 285	178 209	11 076
CCF	99 439	110 494	-11 055
CARTE VIE	158 724	128 379	30 345
Autres sociétés du groupe	13 663	4 081	9 583
TOTAL	1 391 625	1 077 767	313 858

12.2.7. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
CARTE	3 271 552	1 894 067	1 377 485
CODIS	797 281	409 423	387 858
CITE	20 607	20 380	226
SIDHET	181 814	198 811	-16 998
CCF	122 319	196 359	-74 040
CARTE VIE	968 362	854 218	114 145
UTIQUE GAZ		-101 549	101 549
CIIM	14 377	14 377	0
COTIF	330 896	11 021	319 875
BUSINESS TOWER	300	300	0
Radio IFM	1 756 355	1 133 955	194 524
TOTAL	7 463 863	4 631 363	2 832 500

12.2.8. Créiteurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	.	3 931 315	1 403 153
CODIS	7 149 636	7 385 707	-236 071
COTIF	327 676	186 062	141 614
CARTE	2 234 989	1 927 708	307 281
CCF	1. 498 757	7 607 030	-6 108 272
UTIQUE GAZ	3 406 563	2 026 553	1 380 009
Autres sociétés du groupe	-387 288	-709 015	321 726
TOTAL	19 564 802	22 355 361	-2 790 559

12.2.9. Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2016	2015	Variation
CARTE VIE	166 315	158 575	7 740
CARTE	47 276	40 973	6 303
CIIM	127 903	91 869	36 034
CITE	50 450	48 979	1 471
RADIO IFM		1 232 727	-1 232 727
TOTAL	391 943	1 573 122	-1 181 179

13. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

13.1. Charges financières nettes des filiales

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	-1 602 497	-1 379 625	-222 871
CIIM	-31 814	-44 459	12 645
UTIQUE	-112713,19	51926,528	-164 640
CODIS	-942 993	-975 663	32 670
CCF	-4190,342	0	-4 190
BUSINESS TOWER	0	0	0
COFITE	0	-32536,986	32 537
COTIF	766 792	869 329	-102 538
IFM	-101 904	-68 472	-33 432
CITE	-260	-364	104
TOTAL	-2 029 580	-1 579 865	-449 715

13.2. Revenus des filiales

Filiales	2016	2015	Variation
SIDHET	8 343 988	8 593 945	-249 957
CCF	815 569	845 820	-30 251
CIIM	689 505	656 475	33 030
COTIF SICAR	105 559	266 729	-161 170
CITE	-25 262	-25 283	22
TEMA	0	0	0
BUSINESS TOWER	0	0	0
CODIS	24 857 038	26 694 983	-1 837 945
COFITE	-25 523	-33 333	7 810
UTIQUE GAZ	7 466 020	6 719 137	746 883
Radio IFM	3 909 450	3 213 972	695 478
TOTAL	46 136 344	46 932 444	-796 100

**GRUPE « ASSURANCES CARTE » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES CARTE » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

- Les états financiers consolidés au 31 Décembre 2016, ont été élaborés sur la base des états financiers non certifiés pour les sociétés du groupe « ASSURANCES CARTE » autres que la CARTE non vie et la CARTE vie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Tunis, le 18 Mai 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z- KPMG Tunisie

Sofiène BEN AMIRA
Managing Partner

C.M.C- DFK International